

RAPPORT 2014
D'ACTIVITÉ

Assemblée Générale du 11 juin 2015

7&9 rue Lesage - 26000 VALENCE / Tél 04 75 82 19 00 / Fax 04 75 55 79 67

Mél: contact@sauvegarde26.org / www.sauvegarde26.org







PROTÉGER



**AIDER** 



ÉDUQUER



Aidons-les à être acteurs de leur vie...

# **SO**MMAIRE

#### Présentation de l'association

Histoire, missions, valeurs, principes d'action	2 2 3 4 5 6 6
Rapport de gestion	
Rapport moralRapport financier	9 11
Activité des pôles	
Introduction	15 17 21 26 32 38 45
Coordonnées des services	50
Remerciements	51

## Sommaire des activités et services par ordre alphabétique

ACJ: Amis et Cavaliers du Jabron (association filiale)	49
Administrateurs ad hoc	20
AEMF: accueil, écoute, médiation familiale	34
AEMO : action éducative en milieu ouvert	19
Ateliers d'Ariane	42
CEF: centre éducatif fermé	28
CER : centre éducatif renforcé	27
Chantiers éducatifs	43
CHD: centre d'hébergement diversifié	30
CPFS : centre de placement familial spécialisé	33
Placement extérieur de jeunes détenus	47
Prévention spécialisée	39
SAGAJM: service d'accompagnement pour grands ados et jeunes	
majeurs	23
<b>SAPMF</b> : service d'adaptation progressive en milieu familial	24
<b>SCOPE</b> : service de consultation et d'orientation psychologique et	
éducative	37
Séjours de rupture	49
SIE: service d'investigation éducative	18
Tremplin	41
Villas éducatives et hébergement diversifié	22
XP2i · ateliers et chantiers d'insertion (association filiale)	46



# **l'A**SSOCIATION

HISTOIRE

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, à l'initiative du Procureur de la République et de militants locaux, l'association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a pour première vocation de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pendant plus de 60 ans, elle se développe en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles. Au fil des années, elle s'adapte, apprend, innove. L'offre de services s'étoffe et se structure. L'association se professionnalise, pour devenir un acteur essentiel de l'économie sociale et solidaire en Drôme.

Tout au long de son histoire, la Sauvegarde 26 a su évoluer et se moderniser en puisant sa force dans trois constantes :

Humanité Professionnalisme Fraternité

#### **MISSIONS**

- Protéger, aider et éduquer enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté ou en danger, en considérant toujours les liens parentaux et familiaux comme primordiaux.
- Aider les parents et les familles, pour leur permettre de conserver ou retrouver responsabilité et autorité.
- Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des jeunes.
- Créer, gérer et développer les établissements et services permettant de remplir ces missions.
- Participer aux instances de concertation mises en place par les pouvoirs publics afin d'améliorer les dispositifs de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

**VALEURS** 

Pour une société plus juste, centrée sur l'humain :

- Respect de la personne, quels que soient ses choix de vie.
- **Egalité** de tous devant la loi, promotion des droits et des devoirs, et du statut de citoyen responsable.
- **Démocratie et laïcité**, dans le respect du pluralisme des opinions, des cultures et des croyances.
- **Solidarité**, notamment à l'égard des plus fragiles, pour que chacun puisse trouver sa place dans la société.

#### PRINCIPES d'ACTION

Association citoyenne, la Sauvegarde 26 regroupe autour d'une même mission citoyens, bénévoles et professionnels.

Elle se veut force d'interpellation et de proposition dans l'élaboration de projets éducatifs et sociaux en réponse à des situations de détresse ou de souffrance, sans attendre les évolutions réglementaires parfois nécessaires.

#### **CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Jean CHAPPELLET Président

Louis PENOT Vice-président Jean PHILIPPE Vice-président

Sylviane AFFRE Trésorière

Maryse LACRAMPE Trésorière adjointe

Françoise REY Secrétaire

Gilles CHARRE Secrétaire adjoint Pierre-Henry BAUDLET Membre du Bureau

Jean-Luc GAUCHER Membre du Bureau

Christian FAISON François-Xavier FAYOL Michel GARDE Roland RUELLE

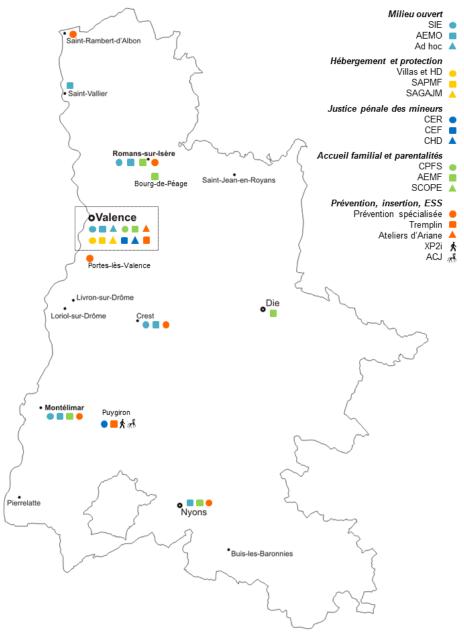


# la SAUVEGARDE 26 en DRÔME

Consciente des enjeux liés aux territoires (adaptation aux besoins spécifiques, travail en réseau, territorialisation de l'action sociale...), la Sauvegarde 26 s'attache à développer sa couverture territoriale et à nourrir des partenariats nouveaux ou déjà existants.

En jeu : la **coopération locale**, pour maximiser l'impact social des actions entreprises, sur le modèle des PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) développés dans l'économie sociale et solidaire, comme celui qu'anime le groupe Archer à Romans-sur-lsère.

	Pôle Prévention Insertion ESS (PS sur CC Porte DrômArdèche) Pôle Milieu Ouvert (interve <mark>ntions da</mark> ns le nord Drôme) Pôle Parentalité (interventi <mark>ons AEMF</mark> )	96 062 hab. 70 com.
	Pôle Milieu Ouvert (AEMO, SIE, futur SASEP) Pôle Hébergement (hébergement éducatif) Pole Parentalité (CPFS, interventions AEMF) Pôle Justice Pénale des Mineurs (CHD, CEF) Pôle Prévention Insertion ESS (PS sur Portes & Romans, Tremplin nord, Ateliers d'Ariane)	227 041 hab. 74 com.
	Pôle Prévention Insertion ESS (intervention PS sur Crest & Aouste) Pôle Milieu Ouvert (interventions AEMO sur Crest, SIE)	56 207 hab. 97 com.
Pôle Prévention Insertion ESS (interventions PS sur Montélimar et CC du Val d'Eygues ; activités d'insertion XP2i ; Tremplin sud)  Drôme Pôle Justice Pénale des Mineurs (CER)  Pôle Milieu Ouvert (interventions AEMO, SIE)  Pôle Parentalité (interventions AEMF)		155 797 hab. 148 com.





# **l'O**RGANISATION en PÔLES

#### Pôle « Interventions en milieu ouvert »

SIE : service d'investigation éducative AEMO : action éducative en milieu ouvert

Administrateurs ad hoc

#### Pôle « Hébergement et protection »

Villas éducatives et hébergement diversifié

SAGAJM: service d'accompagnement pour grands ados et

jeunes majeurs

SAPMF: service d'adaptation progressive en milieu familial

#### Pôle « Justice pénale des mineurs »

CER : centre éducatif renforcé CEF : centre éducatif fermé

CHD: centre d'hébergement diversifié

#### Pôle « Accueil familial et parentalités »

CPFS : centre de placement familial spécialisé AEMF : accueil, écoute, médiation familiale SCOPE : service de consultation et d'orientation

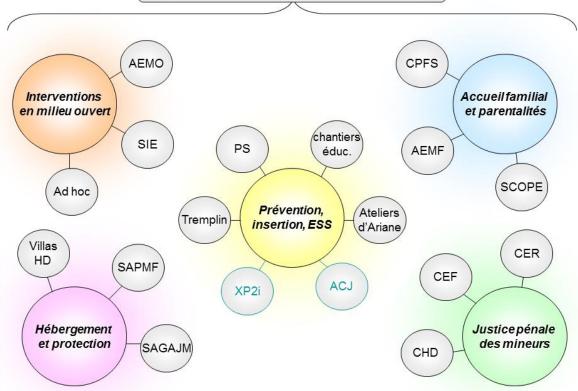
psychologique et éducative

#### Pôle « Prévention, insertion, économie sociale et solidaire »

Prévention spécialisée Tremplin Ateliers d'Ariane Chantiers éducatifs Associations filiales XP2i et ACJ

#### Dispositif territorial sud

CER, Tremplin sud, associations filiales XP2i et ACJ Placement extérieur de jeunes détenus Séjours de rupture Service Central Administratif et de Gestion (SCAG)



Expérimentée depuis 2010, l'organisation en pôles des services de l'association aboutit en 2014 à la création de 5 pôles thématiques, homogènes en périmètre d'intervention et capacités de gestion, et un dispositif territorial permettant de coordonner les activités implantées en sud-Drôme.

- Respecter les équilibres et concentrer les talents
- Renforcer les capacités d'intervention grâce à une organisation centrée sur les métiers
- Organiser l'association de façon à généraliser à l'ensemble des services une dynamique de coopération et de développement
- Favoriser l'entrée par territoire et une meilleure identification des spécialisations afin d'accroître la **lisibilité** des interventions pour les interlocuteurs externes.



# **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL et PROSPECTIVE**

1. Etudes, recherches et prospective en lien avec l'Espace de Recherche et de Prospective (ERP)

#### 1.1 Recherches-actions-collaboratives

La recherche action collaborative ou recherche intégrée est un processus d'échanges entre praticiens et chercheurs qui vise à produire, pendant et après la recherche, du savoir mais également du changement pour faire évoluer les pratiques (managériales et éducatives).

- Les pratiques managériales, éducatives et collectives en centre éducatif contraint (CEF). Recherche financée par la Mission Recherche Droit et Justice. Cette recherche a été terminée en décembre 2014 et adressée au GIP Mission Recherche Droit et Justice.
- Les échecs continus des prises en charge de certains mineurs et les stratégies institutionnelles, les parcours de jeunes dits « incasables ». Recherche financée par la Mission Recherche Droit et Justice. Fin prévue en décembre 2015.
- De la famille d'accueil au placement familial. Recherche financée par l'Observatoire de l'Enfance En Danger (ONED). Fin prévue en juin 2016.

#### 1.2 Etude prospective

L'entrée, le parcours et la sortie des dispositifs. Groupe de travail composé de 18 personnes (administrateurs, universitaires, chercheurs et salariés mis à disposition par les membres de l'ERP). Fin prévue en juin 2015. Un article à paraître dans l'ouvrage « Faire société » de l'UNIOPSS est en cours de rédaction. L'aboutissement de cette étude est prévu fin 2015.

#### 2. Participation aux instances nationales et régionales

- Ministère de la Justice : représentation du secteur associatif et des fédérations nationales (UNIOPSS, CNAPE, Citoyens et Justice, FN3S) au conseil scientifique de la PJJ : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'études et de recherches appliquées (prévention-insertion, investigation, alternatives aux poursuites en matière pénale, pratiques professionnelles).
- Participation au « **Groupe d'Appui** » mis en place par la Garde des Sceaux pour faire un inventaire des savoirs et de la recherche sur la délinquance juvénile et la justice des mineurs. Le secrétaire général y a représenté l'ERP.
- UNIOPSS / CNAPE : participation aux commissions nationales sur la protection de l'enfance et la justice des mineurs. A titre d'exemple, réflexion menée sur la prévention de la délinquance juvénile : « Pour des réponses extrajudiciaires aux actes mineurs ».
- Espace de Recherche et de Prospective : animation du conseil technique et scientifique (organisation, programmation, accompagnement des groupes de travail, communication, publication...).

Les études menées vont progressivement alimenter les réflexions engagées au sein de la Sauvegarde 26, pour orienter et faire évoluer les choix politiques et stratégiques, les pratiques professionnelles et la formation (cadres et opérateurs de terrain).

Le **comité de prospective** a décidé de faire évoluer sa réflexion sur **le rôle de l'éthique dans les rapports humains et sociaux**, au cœur de notre engagement et de nos actions.

#### 3. Ingénierie et événementiel

- Ingénierie de projet pour l'ouverture d'une maison d'enfants (étude financée par des fonds privés). Eu égard aux besoins identifiés par le Conseil Général et les Juges des Enfants, l'association a décidé d'orienter la prise en charge éducative d'une villa vers l'accueil d'enfants de 6 à 12ans. Pour ce faire, le secrétariat général vient en appui de l'équipe du Foyer chargée de mener à bien la réflexion, notamment en mettant à profit les ressources de l'ERP (études, recherches, innovations, expérimentations dans ce domaine) pour élaborer un projet pilote.
- Organisation avec le Crédit Coopératif d'une soirée-débat et projection d'un film au cinéma « Le Navire » à Valence. Cet événement a permis de sensibiliser les 200 participants aux questions que soulèvent la protection et l'éducation des enfants en danger, et de présenter la Sauvegarde 26 et ses services.



# **L'IMPACT SOCIAL**

Pôle « Interventions en milieu ouvert »

#### BÉNÉFICIAIRES des ACTIONS MENÉES en 2014

La Sauvegarde 26 intervient chaque année auprès de 4 000 enfants, adolescents, jeunes adultes et parents. Total 2014 : 4 084.

1 706

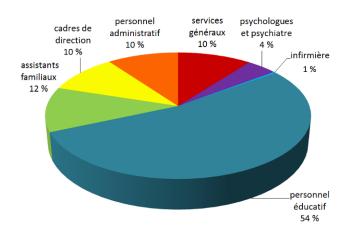
Pole « Interventions en milieu ouvert » SIE AEMO Administrateurs ad hoc	1 706 469 1 182 55
Pôle « Hébergement et protection » Villas éducatives et hébergement diversifié SAGAJM SAPMF	<b>121</b> 38 40 43
Pôle « Justice pénale des mineurs » CER CEF CHD	76 20 30 26
Pôle « Accueil familial et parentalités » CPFS AEMF: médiation familiale et espace rencontre Centre de formation AEMF SCOPE	992 59 820 97 14
Pôle « Prévention, insertion, économie sociale et solidaire » Prévention spécialisée Tremplin Ateliers d'Ariane Chantiers éducatifs	1 135 1 039 40 31 25
Dispositif territorial sud (DTS)  XP2i – Ateliers et chantiers d'insertion  Placement extérieur de jeunes détenus Séjours de rupture	<b>56</b> 52 3 1

# les RESSOURCES HUMAINES

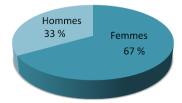
Nombre d'établissements et services : 20

Nombre de salariés au 31 décembre 2014 : 279

7 catégories de professions : personnel éducatif, assistants familiaux, cadres de direction, personnel administratif, services généraux, psychologues et psychiatre, infirmière.



#### 186 femmes et 93 hommes



Moyenne d'âge : 45 ans

Ancienneté moyenne : 10 ans



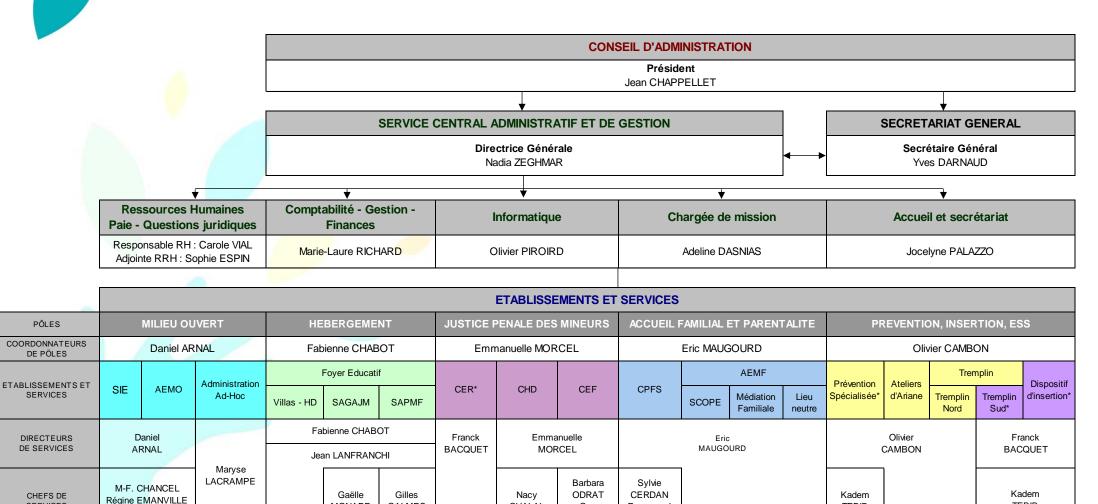
# **ORGANIGRAMME 2014**

MONADE

**GALMES** 

**SERVICES** 

Brigitte TEDESCHI



CHALAL

Guy

DARRACQ

Emmanuel

**GEORGES** 

SIE: Service d'Investigation Educative - AEMO: Action Educative en Milieu Ouvert - CER: Centre Educatif Renforcé - CHD: Centre d'Hébergement Diversifié - CEF: Centre Educatif Fermé
HD: Hébergement Diversifié - SAPMF: Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial - SAGAJM: Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs
CPFS: Centre de Placement Familial Spécialisé - AEMF: Accueil Ecoute et Médiation Familiale - SCOPE: Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative - ESS: Economie Sociale et Solidaire

TEBIB

**TEBIB** 

<sup>\*</sup> Le Dispositif Territorial Sud (DTS) est un pôle territorial basé à Puygiron. Dirigé par Franck BACQUET, il regroupe le CER. Tremplin Sud, un dispositif d'Insertion géré par l'association filiale XP2i, et la PS de Montélimar







# **RAPPORT MORAL**

e suis heureux de vous accueillir aujourd'hui, au nom du conseil d'administration, de l'ensemble des personnels et familles de parrainage de la SEAD, pour notre assemblée générale annuelle. Vous êtes nombreux, encore une fois, à vous être déplacés, élus, représentants des services de l'Etat et du département, du milieu associatif et bien sûr salariés et adhérents de notre association.

Une assemblée générale, ce n'est pas seulement un rite associatif annuel, c'est aussi un moment important qui permet de mettre en évidence les réalisations de l'année passée, d'indiquer les orientations retenues pour l'année en cours. C'est aussi le temps d'échanges informels entre nous. Mon propos se doit donc d'être bref : je m'en tiendrai à mettre en exergue les moments les plus importants de cette année 2014 et les pistes de travail 2015. Evidemment, en choisissant cette approche, je ne parlerai pas, ou peu, de l'activité des services au quotidien, qui fait l'objet du rapport d'activité que je vous invite à consulter. Et pourtant c'est bien d'abord par cette présence auprès des jeunes et de leur famille, dans le cadre des compétences qui nous sont confiées par l'Etat, les collectivités territoriales ou la caisse d'allocations familiales, que s'exerce notre mission : protéger, aider et éduquer enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté ou en danger.

Je tiens donc à remercier très vivement tous les salariés, toutes les familles de parrainage pour leur implication, leur professionnalisme et souvent leur courage dans l'exercice de ces missions.

A l'occasion de la présentation du rapport moral 2013, j'insistais sur le contexte général de la société

française en général et du secteur social en particulier; ce contexte n'a pas changé, ou en tout état de cause pas dans le bon sens. Il s'est même durci : les inégalités sociales et territoriales ne refluent pas; les changements institutionnels se sont poursuivis avec la réforme des collectivités locales et les mêmes interrogations agitent toujours le monde associatif. J'insistais également sur la nécessité d'avoir des convictions fortes. C'est donc à l'aune de ces dernières – l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins des jeunes, la nécessité de considérer l'individu dans sa globalité, la primauté de l'intervention précoce, que je vous invite à mesurer le chemin parcouru.

'indiquerai d'abord que 2014 a vu la signature, le 22 décembre, d'un contrat pluri-annuel U d'objectifs et de moyens avec le Conseil Général de la Drôme. Ce texte, qui a donné lieu à une négociation continue tout au long de l'année, nous apporte une visibilité sur des objectifs partagés, une relative souplesse de gestion (contrepartie d'une responsabilité accrue), un engagement financier sur 5 ans. Le texte est dans l'ensemble équilibré. Nous regrettons cependant que la prévention spécialisée soit exclue de ce contrat, alors même qu'elle fait partie intégrante de la politique de l'enfance comme en atteste le schéma départemental, et même si l'ajout d'une clause de sauvegarde concernant ce service garantit les intérêts de l'association. Au-delà du document lui-même, je tiens à souligner la qualité des relations tout au long de la démarche avec les élus et les fonctionnaires du Conseil Général et je ne doute pas qu'elle perdurera. Dans un autre domaine, celui de la jeunesse délinquante, nous serions ouverts à un CPOM avec l'administration de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le deuxième point sur lequel je souhaite insister concerne l'évaluation interne des services et la démarche qualité, thème particulièrement porté par notre directrice générale, dont nous avons eu les premiers résultats cette année. Le CA y est très attentif, car c'est un support solide pour traduire en réalisations concrètes les valeurs de l'association. Les résultats montrent évidemment une situation contrastée sur la participation des personnes accompagnées, comme dans la quasi-totalité des associations accueillant des personnes en grande difficulté.

En troisième lieu, plusieurs raisons m'amènent à mettre en exergue la reprise d'activité du dispositif d'éviction du conjoint violent : s'il ne mettra évidemment pas fin aux violences faites aux femmes, c'est une réponse supplémentaire, et surtout sa renaissance, dans le cadre de l'AEMF, illustre la réussite du partenariat associatif et de la coordination des politiques publiques.

'ouverture vers l'insertion sociale et professionnelle s'est poursuivie, avec notamment la montée en puissance des chantiers éducatifs, plébiscités tant par nos jeunes que les collectivités locales et les entreprises.

L'engagement de notre association dans les domaines de la recherche et de la prospective ont donné leurs premiers résultats. La recherche interventionnelle sur les pratiques éducatives en milieu contraint a donné lieu à publication. L'espace de recherche et de prospective (ERP) est sur les rails. Deux autres recherches ont été engagées, l'une sur les échecs continus des prises en charge de certains mineurs et l'autre sur le placement familial.



Sans l'implication personnelle de notre secrétaire général, nul doute que ces résultats n'auraient pas été au rendez-vous.

Les nouveaux bâtiments du CEF ont été réceptionnés en fin d'année, conformes au cahier des charges, ce qui me permet de remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce projet : l'équipe éducative et la directrice de l'établissement, les directeurs généraux successifs et Louis PENOT, qui a donné beaucoup de son temps et de ses compétences. Vous pourrez d'ailleurs prochainement juger sur pièces, à l'occasion de la journée portes ouvertes le 18 juin prochain.

Enfin je terminerai en mentionnant deux points qui manifestent le dynamisme de notre association et son souci, au-delà de la gestion de services, d'être un acteur de la cohésion sociale identifié par l'ensemble de la société. D'abord, un nouveau logo, qui vous sera présenté tout à l'heure, a été élaboré. Ensuite, une soirée au cinéma « le Navire » à Valence, en partenariat avec le Crédit Coopératif pour la projection d'un film suivi d'un débat, a rassemblé 200 personnes. Preuve s'il en était besoin que la situation de la jeunesse en difficulté interroge tout le corps social, et que le mécénat d'entreprise peut aider à la prise de conscience et à la mobilisation citoyenne; évènement qui ne constitue qu'un simple essai, à transformer.

e m'arrêterai là sur les points forts de l'année 2014, pour aborder quelques instants nos orientations principales pour 2015 ; orientations qui s'inscrivent, vous vous en doutez, dans la continuité de celles des années précédentes.

La première, faire vivre le CPOM: quelles relations nouvelles avec le Conseil Départemental? Comment concilier adaptation aux besoins nouveaux, innovation et expérimentation, intégration des résultats de la recherche interventionnelle et de la

prospective, et régulation financière ? Quelles modalités de suivi et d'évaluation faut-il mettre en place ? Comment intégrer les résultats de l'évaluation externe prévue cette année ? Nous avons à mon sens tout à inventer.

Le deuxième sujet, à la fois urgent et nécessitant une réflexion de fond est évidemment la prévention spécialisée : alors que toutes les politiques publiques s'accordent à considérer prioritaires les actions en direction de la jeunesse, à reconnaître les interventions préventives comme les productives, jamais autant de menaces n'ont plané sur cette activité. Les nouvelles dispositions concernant la politique de la ville rappellent fort justement que les secteurs en difficultés, qu'ils soient urbains ou plus ruraux doivent avant tout bénéficier des politiques de droit commun ; la prévention de la radicalisation devient un thème majeur. Ne déstabilisons pas un dispositif efficace. Je souhaite que nous puissions en parler rapidement pour trouver le juste équilibre.

Il y aurait encore bien d'autres sujets à aborder, tant l'action de notre association est désormais plurielle : je pense notamment aux actions de soutien à la parentalité, fondamentales pour les jeunes dont nous avons la charge, et aux actions de soutien à l'insertion socio-professionnelle des jeunes détenus au titre du placement extérieur, dans le cadre d'un nouveau partenariat initié en 2014 avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et son directeur Monsieur MONTIGNY. C'est pourquoi le conseil d'administration conclura en 2015 notre plan stratégique que je mentionnais l'an dernier et dont nous avons d'ores et déjà arrêté les grands axes : développer la vie associative, préciser les axes de développement de notre association à court et moyen terme, pour mieux répondre aux besoins, optimiser la gestion de l'association.

Le travail ne manquera pas, comme vous le voyez.

e m'arrêterai là, non sans rappeler le caractère irremplaçable des associations, qui loin d'être de simples opératrices des politiques publiques, ont vocation à participer à leur détermination, à être des actrices de première ligne du « faire société ». Et je laisserai le dernier mot à Jacques LADSOUS, qui a parfaitement synthétisé leur apport :

« une association n'est pas seulement une structure, c'est une foi, c'est un élan, c'est une charte, c'est une finalité, c'est une fidélité à une éthique donnée. »

Je vous remercie.

Jean CHAPPELLET, Président de la Sauvegarde 26





# RAPPORT FINANCIER

### I. <u>COMPTE DE RÉSULTAT</u>

En report à nouveau

۵ ا	compta	dΔ	rácultat	201/	60	résume	ainci	
LC	compte	uc	resultai	. 2017	30	ICSUITIC	anisi	٠

	<u>PRODUITS</u>	<u>CHARGES</u>
Eléments d'exploit <mark>atio</mark> n	14 500 692.00 €	14 462 427.04 €
Résultat financier	10 540.72 €	115 425.95 €
Résultat exceptionnel	85 690.01€	28 330.80 €
	14 596 922.73 €	14 606 183.79 €
Déficit avant affectation des résultats des années antérieures		-9 261.06 €
Reprise excédents antérieurs		22 956.28 €
RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION		13 695.22 €
Ce résultat s'analyse de la façon suivante :		
- Secteur social habilité ou conventionné (financé par le Conseil (	Général et le Ministère de la	a Justice)
Déficit avant affectation des résultats des années antérieures		- 8 747.68 €
Reprise excédents antérieurs		22 956.28 €
		14 208.60 €
- Secteur non habilité (divers financeurs publics ou privés)		
Déficit 2014		-513.38 €
RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION		13 695.22 €
Le résultat sera ainsi affecté :		
Secteur habilité ou conventionné : En report à nouveau en attente d'affectation après accord de not	s financeurs	14 208.60 €
Secteur non habilité :		

-513.38€



#### 1. Secteur social habilité ou conventionné

Le total des produits de l'exercice reclassé par groupe fonctionnel a atteint 13 950 680 € pour un budget de 13 412 289 €, soit une augmentation de 538 391 € s'analysant ainsi :

	14 209 €
Prévention spécialisée	-11 217 €
MJIE (SIE)	15 348 €
CEF	2 625 €
CHD	6 720 €
CER	-7 720 €
Tremplin	519€
SAPMF	1 336 €
SAGAJM	1 173 €
Foyer éducatif internat (« villas éducatives et hébergement diversifié »)	1 463 €
AEMO	1 813 €
CPFS	2 149 €
(Résultat après reprise des résultats antérieurs)	
En synthèse ces activités dégagent un excédent de 14 209 € s'analysant ainsi :	321 307 0
Depended and structure	521 507 €
Dépenses afférentes à la structure	204 331 €
Dépenses afférentes au personnel	264 531 €
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	55 276 €
soit une augmentation de 521 507 € qui s'analyse ainsi :	
Le total des charges de l'exercice se monte à 13 959 428 € pour un budget de 13 437 921 €,	
_	538 391 €
Reprises de provisi <mark>ons</mark> et transferts de charges	230 363 €
Autres produits de gestion courante (remb. de formation, remb. sur salaires, etc)	273 783 €
Ecart sur produits de la tarification & assimilés	34 245 €



#### 2. Secteur non habilité et non conventionné

Les produits qui s'élèvent à 1 218 119 € contre 1 072 850 € en 2013, correspondent aux activités développées par la Sauvegarde 26 et dont le fonctionnement est assuré par divers financements (publics ou privés).

Les charges se montent à 1 218 632 €. Le résultat global est déficitaire de -513 €.

Il ao décompage d<mark>e la</mark> faces quivante :

ii se decompose d <mark>e la</mark> raçon sulvante :	
Siège/ Administrateurs Ad hoc / MAD personnel / MIM	444 €
Jabron	-373€
Activités complémentaires de la PS	-1 611 €
Médiation familiale	1 027 €
	- 513 €

#### II. BILAN - Situation financière

Le fonds de roulement de notre association est positif de 910 186 €, contre 716 274 € en 2013 et 985 753 € en 2012. Cette progression entre 2013 et 2014 s'explique par l'opération immobilière du CEF dont le financement a été principalement débloqué sur 2014.

La trésorerie s'élève à 1 406 866 € au 31/12/2014 du fait du paiement des factures de fin d'année 2014 par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil Général de la Drôme.

Les investissements de l'exercice (dont les immobilisations en cours) se sont élevés à 2 180 574 €, correspondant principalement au coût de construction du nouveau CEF situé aux Riviers à Valence.

Les investissements ont été financés par emprunt à hauteur de 2 291 348 €. Le montant des emprunts est supérieur au montant des investissements 2014, du fait du déblocage sur l'exercice d'emprunts liés à des acquisitions de 2013.

Le montant des emprunts à terme est passé de 2 641 798 € au 31/12/2013 à 4 549 641 € au 31/12/2014.

Au 31/12/2014, les créances nettes sur les associations XP2i, XP ECO et Les Amis et Cavaliers du Jabron s'élèvent à : XP2i 192 943 € XP ECO 26 679 € Les Amis et Cavaliers du Jabron 175 008 €

Sur ces montants, une provision globale de 147 308 € a été constituée.



« Un homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant. »

PYTHAGORE, VI<sup>ème</sup> siècle avant JC

# ACTIVITÉ des PÔLES



# INTRODUCTION au RAPPORT D'ACTIVITÉ des SERVICES

Pour présenter ce rapport d'activité 2014, en premier lieu, je souhaite attirer votre attention sur les réalisations d'une année de pleine activité pour l'association :

- 3 987 bénéficiaires, 4 084 si l'on ajoute les personnes formées par l'AEMF, portés par l'action de 279 salariés au 31 décembre 2014.
- L'intensité de ce travail auprès des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs et des familles s'inscrit totalement dans la continuité des exercices précédents, et dans un travail collaboratif que nous menons sur tous les territoires avec les partenaires de notre action, collectivités territoriales, associations, bailleurs sociaux, entreprises classiques ou de l'économie sociale et solidaire.
- Le spectre d'activité demeure particulièrement diversifié, puisque notre association construit une capacité d'intervention lui permettant de proposer à des publics vulnérables 23 prestations différentes d'action sociale et d'intervention éducative dans un continuum d'actions qui vont de la prévention spécialisée à la justice pénale des mineurs, de la médiation familiale au suivi des jeunes détenus, du milieu ouvert au placement familial.
- Pour cette action, elle bénéficie de multiples conventionnements et agréments qui émanent des pouvoirs publics et collectivités territoriales: les principaux du Conseil Départemental, et, sur un autre versant, de l'Etat, par les services préfectoraux et le Ministère de la Justice, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et ses services déconcentrés, Directions territoriale et interrégionale; enfin, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, des communes et EPCI.
- L'année 2014 a été marquée par l'achèvement de la négociation engagée sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil Général, permettant de prévoir une dotation globale et une projection financière pluriannuelle sur la période 2014-2018. La signature de ce contrat, le 22 décembre 2014, a été précédée d'un travail important de diagnostic partagé permettant, sur chaque secteur d'activité (hors pôle Justice Pénale des Mineurs et actions de Prévention Spécialisée), de formaliser des perspectives d'évolution des services en lien avec le Schéma Départemental et les besoins sociaux identifiés, de définir des modalités, des objectifs, et des contenus d'intervention, comme de formaliser des perspectives d'évolution des services. C'est aussi un cadre permettant notamment des propositions de nouvelles actions, comme « l'accompagnement éducatif de proximité » ou un dispositif de réponse spécifique aux « crises familiales » :

« Le département de la Drôme et la Sauvegarde entendent ainsi poursuivre leurs relations partenariales dans le cadre de cette démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagements réciproques, tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires, que dans l'évaluation des résultats attendus, en fonction des objectifs préalablement définis en commun. » (CPOM)

- En justice pénale des mineurs, c'est la construction du nouveau Centre Educatif Fermé qui a été le projet important de 2014, avec l'achèvement des travaux en fin d'année, selon le cahier des charges défini avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le projet du CER de Puygiron, la qualité et la conformité du SIE, ont donné lieu à des échanges réguliers et fructueux à travers des démarches d'audit et de contrôle. Nous souhaitons qu'à la lumière de ces échanges, la palette des réponses proposées en justice pénale des mineurs soit durablement confortée.
- La dynamique de nos associations filiales, XP2i et Amis et Cavaliers du Jabron, pour proposer et construire concrètement de nouveaux projets d'intervention, mérite d'être également valorisée. En témoignent la mise en place des premiers séjours de rupture avec l'équitation adaptée comme média, ou la mobilisation sur les chantiers éducatifs, avec des partenaires privilégiés comme ERDF.

Au terme de cette année, permettez-moi de remercier chaleureusement, d'une part, l'ensemble des salariés pour la pugnacité de leur implication, la qualité de leur engagement dans leur exercice professionnel au service de notre mission sociale; et d'autre part, l'ensemble des partenaires pour la confiance qu'ils nous renouvellent, non seulement en nous encourageant à poursuivre les actions existantes, mais aussi en nous sollicitant pour de nouvelles interventions complémentaires, comme « l'éviction du conjoint violent », la mise en œuvre de mesures de « placement extérieur pour les jeunes détenus », la réalisation de « chantiers éducatifs », la reconduction des Ateliers d'Ariane comme dispositif pilote pour les décrocheurs scolaire, les premiers « séjours de rupture » ou encore, et ce n'est pas le moindre, de nouvelles études tournées vers la prospective et la recherche.

En second lieu, je souhaite attirer votre attention sur le fait que cette diversité des interventions sociales et éducatives nous invite à intégrer quotidiennement une complexité supplémentaire liée au développement des partenariats sur chaque segment d'activité, à la négociation budgétaire avec plusieurs financeurs différents, dépositaires d'un cahier des charges spécifique, dans un contexte budgétaire plus contraint à l'échelle nationale et locale.



Cette situation nous offre une capacité à percevoir les enjeux symétriques d'un niveau d'intervention à l'autre dans l'action sociale, nous invite à nous approprier le sens de l'évolution des politiques publiques, nous met en situation de veille par rapport à nos publics, en premier lieu, mais également par rapport aux territoires sociaux d'intervention, et à l'évolution des besoins. Aussi l'association construit-elle une compétence à porter, un « rôle d'ensemblier » des projets et des actions dans le cadre des politiques publiques avec ses interlocuteurs et ses partenaires.

C'est une force, car <u>c'es</u>t précisément cette identité particulière qui nous permet de nous positionner pour être partie-prenante du travail des fédérations associatives, notamment l'URIOPSS et la CNAPE. En 2012, nous avons souhaité aller plus loin du côté de la recherche et de la prospective en créant le secrétariat général qu'anime aujourd'hui Yves DARNAUD puisque la Sauvegarde 26 potentialise la fois un terrain et une capacité d'expertise développée depuis sa création en 1948.

Ce volontarisme est inscrit dans l'histoire de l'association, car elle fut promotrice à bien des occasions de nouvelles modalités d'intervention, parfois même en accompagnant la création du cahier des charges des dispositifs au niveau national : prévention spécialisée en 1974, médiation familiale en 1992, UEER, devenu Centre Educatif Renforcé en 1996, Centre Educatif Fermé en 2003...

Enfin, pour les années à venir et l'année en cours, il sera crucial, pour que nous ayons, comme le disait Dominique CHARVET, un « devoir d'avenir » vis-à-vis de la Jeunesse, d'avoir une capacité à aller au-delà du court-termisme et des pures logiques de gestion qui cependant encerclent très fortement notre activité aujourd'hui, pour promouvoir une capacité collaborative réelle entre des partenaires d'un même champ, et entre ces partenaires et l'ensemble de la société civile :

- pour favoriser le développement d'une capacité critique et constructive de l'évolution des politiques publiques dans un contexte contraint,
- pour être force de proposition dans le champ de la Jeunesse et en matière d'action sociale au bénéfice des publics les plus vulnérables,
- pour assumer pleinement un rôle de partenaire, et non seulement de prestataire, dans les débats qui nous occupent et qui nourrissent nos cœurs de métiers : la parentalité, l'insertion, l'éducation, etc.

Ce rapport d'activité doit être lu non seulement parce qu'il donne à voir des actions menées au plan quantitatif et qualitatif au cours d'une année civile, mais également pour témoigner de ce positionnement associatif que nous souhaitons renouveler pour les années 2015 et suivantes.

Nous mesurons tout l'intérêt qu'il y a à soutenir encore davantage, la qualité, la traçabilité, la lisibilité de nos interventions, comme à faire porter l'effort sur toute forme d'analyse de l'impact social dans un contexte budgétaire où la justification au premier euro est de règle. La communication devient alors en réponse à cet enjeu une compétence-clé dans le secteur.

Pour autant, nous soutiendrons une valorisation qualitative de nos interventions, une adaptation de nos pratiques, et toute forme de souplesse dans l'organisation et les modèles d'intervention, car c'est à cette condition que nous pourrons être, demain, pour les pouvoirs publics, mais d'abord et avant tout pour les bénéficiaires de nos actions, des interlocuteurs créatifs, capables d'être à l'origine de ou de favoriser l'innovation sociale.

Les associations ne peuvent pas être de simples délégataires de l'action publique, sinon elles perdent leur identité et ce qui fait leur valeur d'utilité sociale et justifie leur statut – déjà, en 1984, le premier rapport de l'Inspection générale des affaires sociales l'avait souligné :

« C'est seulement lorsqu'elle apporte un plus, une particularité irremplaçable du fait de l'engagement de ses sociétaires, de l'originalité de ses méthodes, du caractère novateur de son objet que l'association doit être encouragée et aidée. Faute de quoi, le développement de la forme associative, dans un secteur aussi socialisé, risque de devenir un prétexte pour recueillir des fonds publics. »<sup>1</sup>

Ainsi, pour préparer le devoir d'avenir qui nous met devant notre responsabilité collective vis-à-vis de la jeunesse, dans un département où 1 000 informations préoccupantes sont adressées chaque année aux autorités pour des maltraitances psychologiques ou des violences, il nous faut rester modernes : non seulement s'approprier les exigences et les contraintes de notre époque, mais aussi se rappeler que la modernité fait toujours cause commune avec la créativité et la prise de risque.

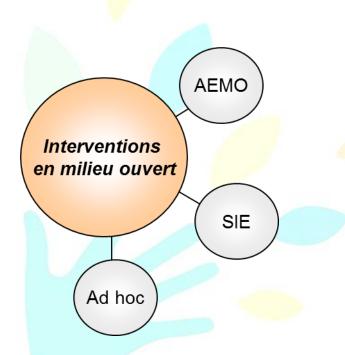
Nadia ZEGHMAR, Directrice générale de la Sauvegarde 26

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La politique sociale et les associations 1983-1984, Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

# Intervenir Pôle « Milieu ouvert »



Au titre de la protection de l'enfance, la Sauvegarde 26 met en œuvre des interventions sociales suite à une décision de Justice ou des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE).



Le **Service d'Investigation Educative** (SIE) réalise des enquêtes afin d'évaluer les risques et dangers pour l'enfant.

Le service d'**Action Educative en Milieu Ouvert** (AEMO) intervient au domicile familial pour le maintien de l'enfant dans son « milieu habituel de vie ».

Le service des **Administrateurs ad hoc** défend les droits et les intérêts de l'enfant dans le cadre de procédures judiciaires.



L'éducatrice demande à l'adolescente :

« Comment ça se passe, à la maison, en ce moment ? »

La jeune : « Ça fait peur tellement ça se passe bien ! »

# SIE: Service d'Investigation Éducative



A la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées.

Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

#### Chiffres-clés

Nombre de mesures ordonnées : 357
Nombre de mesures finalisées : 307

• Taux d'occupation : 100 %

• Nombre de bénéficiaires total : **469 mineurs** pour **258 familles** (53 % des dossiers concernaient 1 seul mineur.)

• Répartition territoriale : Valentinois 36 %, Drôme Provençale 31 %, Drôme des Collines 25 %, Vallée de la Drôme 8 %.

#### **Faits notables**

- Accroissement du nombre de mesures concernant des enfants de moins de 3 ans (+ 10), pour un total de 55, dont 17 bébés de moins d'1 an.
- 237 filles et 232 garçons
- 68 % de parents séparés ou divorcés, 25 % de parents en couple, 8 % de monoparentalité ou veuvage.
- Principaux motifs du signalement : carences éducatives ou défaut de soins 24 %, mineur enjeu d'un conflit parental 24 %, maltraitances 19 %, problèmes de comportement du mineur 15 %, fragilité psychiatrique d'un parent 6 %, déscolarisation 4 %.
- Durée moyenne de l'investigation : près de 5 mois.
- Principales orientations préconisées : AEMO 56 %, non-lieu à assistance éducative 15 %, établissement ou famille d'accueil 12 %, SAPMF 9 %.

#### Réalisations

Le SIE est composé de professionnels expérimentés dans le champ de l'investigation travaillant dans une dynamique collective positive, solidaire et constructive. Il est reconnu par les magistrats pour sa réactivité et la qualité de son travail, en particulier auprès des jeunes enfants. Les conclusions de l'audit PJJ confirment les bonnes pratiques qui sont mises en œuvre.

Le nombre très important de parents séparés ou divorcés impacte nos modalités de travail, par la multiplication des interlocuteurs et la dispersion géographique des lieux d'intervention.

Les fluctuations massives de l'activité, conjuguées à notre souci de réactivité dans l'engagement des mesures, impliquent une surcharge de travail conséquente pour tous les professionnels du service.

#### **Enjeux et perspectives**

Nos objectifs pour l'année 2015 resteront de pouvoir répondre aux besoins des magistrats de la Drôme en ayant une capacité de prise en charge adaptée et en poursuivant une communication et une collaboration étroite avec les services territoriaux de la PJJ.

De **nouveaux risques et dangers** apparaissent, que nous devons évaluer, avec des départs potentiels d'adolescents ou de parents accompagnés d'enfants pour des zones de conflits et de guerre. Nous cherchons à mieux comprendre ces phénomènes de **radicalisation** afin de pouvoir répondre à notre mission de protection de l'enfance.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.

L'expérience et les compétences de ce service se sont construites au cours d'un long parcours d'évolution des besoins et de la législation depuis sa création en **1948** sous la dénomination de service social chargé des enquêtes ordonnées par les magistrats.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Service d'Investigation Educative (SIE), prend en charge des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE).

Localisation: Le SIE est basé à Valence, au 238 rue Barnave. Intervenant sur l'ensemble du département de la Drôme, le service dispose également de locaux partagés avec le service d'AEMO sur les communes de Romans (Le Gérard Philipe, rue Marius Moutet), Crest (HLM Le grand Valla) et Montélimar (avenue d'Espoulette).

<u>Cadre légal</u>: Arrêté d'autorisation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 06/02/2012; arrêté d'habilitation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 25/10/2012.

Public: Mineurs de 0 à 18 ans.

#### Missions:

- Aide à la décision des magistrats par le recueil d'éléments de compréhension de la situation d'un mineur, en assistance éducative comme en matière pénale.
- Travail d'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.

- Recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence d'un danger.
- Evaluer la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.
- Elaborer des propositions de réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.

# **AEMO: Action Éducative en Milieu Ouvert**

Ce service est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », c'est-à-dire la famille naturelle, mais aussi l'environnement social, culturel, scolaire et relationnel du mineur.

L'action est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à une prise en charge globale de la situation individuelle et familiale, au domicile des familles, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sur des temps individuels, parents-enfants, ou des activités collectives.



• Nombre de journées d<mark>e sui</mark>vi : 261 536 pour le Département de la Drôme (CPOM), 6 105 hors Drôme.

• Taux d'occupation Drôme : 99,52 %.

• Nombre de bénéficiaires : **1 177 mineurs et 5 jeunes majeurs** dont 960 dans le cadre d'une mesure judiciaire et 222 dans le cadre d'une mesure administrative.

#### Faits notables

- Après un nombre exceptionnel de mesures d'AEMO en 2013, les besoins des magistrats sont revenus au niveau des années précédentes, autour de 300 entrées.
- La tranche d'âge 0-6 ans se stabilise avec 35 % des entrées, dont 15 bébés de moins d'1 an. Les adolescents de plus de 14 ans ne représentent que 16 % des entrées.
- Augmentation du nombre de retours de placements, de 7 % en 2013 à 10 % en 2014.
- Principales difficultés rencontrées par les mineurs dans le contexte familial (souvent cumulées): absence de cadre éducatif cohérent 26 %, conflit parental 26 %, fragilité psychologique ou mal-être 22 %, carences éducatives 20 %, trouble ou fragilité psychologique d'un ou des parents 19 %.
- Près de 75 % des mesures durent moins de 2 ans.
- Situation à la sortie : sans mesure éducative 68 %, placement 18 %, autre mesure de milieu ouvert 10 %.
- Sur les 83 mineurs placés, 16 ont été placés en urgence et 25 ont bénéficié d'une mesure de SAPMF.
- Principaux motifs à l'origine des placements : négligence grave, maltraitance psychologique, conflit ou violence intrafamiliale, troubles du comportement du mineur, rupture avec sa famille.

#### Réalisations

- Demande de renouvellement de l'habilitation; second volet de l'évaluation interne et plan d'amélioration continue de la qualité; élaboration d'une grille d'évaluation des situations et mesure de leur évolution dans le temps.
- L'équipe de Valence a déménagé rue Lesage, dans des locaux plus fonctionnels et plus accueillants.
- 70 mineurs ont bénéficié d'une **intervention renforcée** en 2014 (50 en 2013).
- Des actions collectives ont été organisées : sorties à la journée, séjours enfants et parents-enfants, un chantier ramassage des abricots pour 4 adolescents, un groupe de parole pour des enfants vivant le conflit parental ; une vingtaine d'enfants et d'adolescents ont bénéficié d'un accompagnement scolaire.

#### Enjeux et perspectives

La **territorialisation des équipes** au plus près du contexte local et des réseaux de proximité permet en outre des temps de déplacements plus courts et une plus grande disponibilité auprès des familles.

Dans le cadre du CPOM, le service met en place en 2015 un accompagnement éducatif de proximité pour 10 enfants sur le territoire de Valence: soutien à l'éducation et à la parentalité, intervention renforcée 2 à 3 fois par semaine, ateliers, activités et groupes de parole à destination des parents et des enfants.

Les équipes sont en recherche permanente pour adapter leurs interventions aux situations. Le service souhaite conserver sa fonction généraliste et sa capacité à diversifier ses méthodes et stratégies d'accompagnement éducatif. Les nouveaux risques et dangers, comme la radicalisation, font notamment l'objet d'une préoccupation constante.



Date de création : 1965

#### Localisation:

Les équipes interviennent sur l'ensemble du département de la Drôme. Elles sont sectorisées sur les territoires d'action sociale.

Drôme des Collines: Deux équipes travaillent à partir des locaux: Le Gérard Philipe, rue Marius Moutet, 26100 ROMANS-SUR-ISERE et Bureau 302, Maison des Associations, 26240 SAINT-VALLIER.

Valence: Les deux équipes ont emménagé en février 2014 au 1 rue Lesage, 26000 VALENCE.

Vallée de la Drôme: Une équipe travaille à partir des locaux: HLM Le grand Valla, 19 rue Louis Pasteur, 26400 CREST.

**Drôme Provençale:** Cette équipe travaille à partir des locaux : 35 avenue d'Espoulette, 26200 MONTELIMAR et 40 place du Docteur Bourdongle, 26110 NYONS.

Hors Valence, sur l'ensemble des territoires, nous accueillons dans nos bureaux le personnel du service d'investigation éducative (SIE) et ponctuellement d'autres services de l'association.

Cadre légal: L'arrêté n° 06-4242 du 29 août 2006 a habilité le service AEMO pour une capacité d'accueil simultanée fixée à 823 mesures.

Public: Enfants et familles, jeunes majeurs.

Missions: Mesures de protection par un accompagnement éducatif en milieu ouvert de mineurs de 0 à 18 ans, judiciaires (AEMO) ou contractualisées par les services du Conseil Général (AED, IEC) avec les parents, ou les jeunes majeurs (18-21 ans).

- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.



## Administrateurs ad hoc

L'administrateur ad hoc est un bénévole qualifié, agréé par la Cour d'Appel de Grenoble et désigné par décision judiciaire. Il se substitue aux représentants légaux pour exercer les droits en nom et place du mineur dans le cadre et le temps de la procédure, lorsque les intérêts de l'enfant sont en opposition avec ceux des parents ou que l'un des parents est l'auteur des faits dont l'enfant est victime.

En 2014, les administrateurs ad hoc ont accompagné 55 mineurs :

- Nouvelles désignations pour 18 mineurs (14 affaires) :
  - 7 mineurs (4 affaires pénales) pour agression sexuelle ou violence,
  - 2 mineurs (2 affaires civiles) pour contestation de paternité.
- Depuis cette année, nous sommes sollicités par le Juge des tutelles aux mineurs pour de nouvelles missions de gestion de biens concernant 9 mineurs (8 affaires civiles).
- Nous avons poursuivi l'accompagnement de 22 mineurs dans le cadre de mesures en cours antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dont 11 affaires (11 mineurs) se sont terminées au cours de l'année 2014.
- Le service gère par ailleurs jusqu'à leur majorité les dommages et intérêts reçus par 15 mineurs à l'issue des jugements.

En 2014, le service a facturé 8 dossiers, ce qui permet un résultat de l'exercice légèrement positif.



Vous aussi devenez
administrateur ad-hoc
et contribuez à la
protection de l'enfance!

Nous sommes en lien avec les deux autres associations qui effectuent des missions d'administration ad hoc dans le département : REMAID et CHRYSALLIS. Les permanences sont assurées à tour de rôle pour recevoir les nouvelles désignations.



Date de création : 2000

Public: Mineurs de 0 à 18 ans

Périmètre d'intervention : département de la Drôme

#### Objectifs:

- Veiller « en bon père de famille » aux intérêts de l'enfant
- S'assurer que les droits de l'enfant sont respectés, que sa parole est entendue et qu'il peut communiquer librement avec son avocat
- Lui apporter un soutien moral, psychologique et juridique.

Chaque mission nécessite une importante capacité d'adaptation à la situation et de nombreux déplacements.

Les accompagnements sont réalisés sur l'ensemble du département avec des enfants qui selon les dossiers vivent chez leurs parents ou sont confiés à des structures de protection de l'enfance.

Les faits sont jugés au Tribunal Pour Enfants, au Tribunal Correctionnel, en Cour d'Assises, au Tribunal d'Instance, à la Cour d'Appel de Grenoble et parfois dans un autre département.

Nous avons maintenu le soutien technique aux bénévoles qui assurent ces missions, des temps réguliers d'échanges collectifs, une analyse de leur pratique avec un psychologue et la personne coordinatrice de l'activité du service. Des échanges individuels à propos des situations en cours ont lieu tout au long de la mission afin que les administrateurs ad hoc ne soient pas isolés et que les décisions importantes à prendre pour le mineur soient portées par l'association.

Sur les 5 administrateurs ad hoc agréés du service, seuls 2 administrateurs ad hoc exercent l'ensemble des missions (2 personnes ont dû mettre en suspens leur activité pour des raisons personnelles).

Le nombre important de nouvelles mesures nous impose de rechercher activement des personnes motivées pour rejoindre le service.

# Accueillir

# Sauvegarde 26 ENFANCE & JADOLESCENCE

# Pôle « Hébergement et protection »

Pour la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent, le juge peut décider de l'éloigner de son cadre familial. Les familles en difficulté peuvent également solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance. La Sauvegarde 26 propose alors différentes solutions pour adapter au mieux le type d'accueil à la situation.

Le jeune peut être hébergé en maison d'enfants (villa éducative), en famille d'accueil, en appartement ou foyer de jeunes travailleurs. D'autres solutions peuvent également être proposées en fonction de l'âge et du projet individualisé de chacun (famille de parrainage bénévole, domicile d'une personne-ressource, hébergement provisoire...).

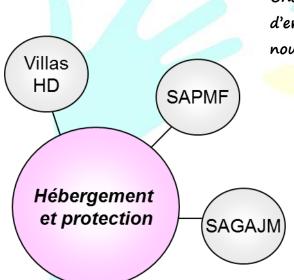
Objectif : Accueillir et protéger chaque mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation, en lui proposant un cadre de vie sécurisant et en lui donnant des repères.



« L'enfance est le sol sur lequel nous marcherons toute notre vie. (...)

Une bonne partie du temps, nous marchons presque à l'aveuglette, avançant à coups d'essais et d'erreurs, tâtonnant parmi les défis de chaque jour. Sur cette terre ferme ou ce sable traître, nous devrons édifier notre demeure personnelle. »

Lya LUFT, Pertes et profits : la maturité, 2005



Les maisons d'enfants (« villas éducatives ») recréent à partir d'un petit collectif les conditions d'une vie quotidienne permettant à chacun de bien grandir. Une modalité d'accompagnement « hors les murs » (hébergement diversifié) permet d'adapter le suivi à la situation de chacun.

Le **Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs** (SAGAJM) les accompagne vers l'autonomie à partir de leur insertion professionnelle ou scolaire, et de leur hébergement.

Le **Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial** (SAPMF) suit les enfants chez leurs parents la plupart du temps, mais peut proposer un autre hébergement à tout moment.

# Villas éducatives et hébergement diversifié



A Valence, 2 maisons d'enfants à caractère social (MECS), la villa des « ados » et la villa des « petits », accueillent dans de petites unités de vie des jeunes de 8 à 18 ans (à partir de 6 ans dans le cas de fratries). Au-delà de l'accompagnement de chacun dans la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser son bien-être et d'encourager son insertion sociale et professionnelle, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les éducateurs travaillent en lien avec la famille des enfants.

Certains jeunes bénéficient d'un accompagnement « sur mesure » et « hors les murs » à partir de la villa des « ados », afin de pouvoir avancer dans leur projet personnalisé et se préparer à l'autonomie.

#### Chiffres-clés

- Nombre de journées : 8 666, dont 8 180 pour le Département de la Drôme (CPOM) et 486 hors Drôme ; 6 879 en villas éducatives et 1 787 en hébergement diversifié.
- Nombre de bénéficiaires : **38**, 29 en villas et 9 en « HD ».
- 39 candidatures pour 14 admissions (36 %).

#### Faits notables

- Plus de garçons que de filles : 16 pour 13 en villas, 6 pour 3 en HD.
- Origine géographique : 16 de Valence et environs, 4 de Romans et environs, 1 du Val de Drôme, 6 du Sud Drôme, 2 d'autres départements, 9 d'autres pays.
- Activité (présents au 31 décembre) : 14 en scolarité classique (dont CAP), 3 en scolarité adaptée (ITEP/SEGPA), 2 en travail adapté, 4 en structure d'insertion par l'activité économique.
- Situation antérieure : 17 dans une autre MECS, 11 d'autres services de la SEAD, 7 sans aucune mesure, 3 avec mesure judiciaire.
- Durée moyenne du placement : 18 mois.
- Orientation pour les 22 sortants : 6 en SAGAJM, 5 retours en famille, 4 en autonomie (dont FJT\*), 3 placements dans un autre établissement, 1 mesure pénale, 3 autres.

#### Réalisations

- En août, le tout nouveau groupe des petits s'est installé rue Pierre Corneille, dans la villa Arc-en-ciel avec jardin sécurisé et à proximité d'un groupe scolaire, tandis que les ados emménageaient rue Roberval, dans une villa comportant des studios au sein d'une zone d'entreprises propice aux recherches de stage.
- Evaluation interne, plan d'amélioration continue de la qualité, engagement d'un travail collectif de rénovation des projets de service.
- Recherche intégrée menée par une psychologue doctorante auprès du groupe des petits sur le thème de la **résilience**.
- Sorties autofinancées par les ados à partir de la vente de repas confectionnés pour les professionnels du siège de l'association.
- Loisirs : camp ski pour les petits, descente de l'Ardèche en kayak pour les ados, week-end à la mer, bénévolat « fauteuils tous terrains » avec des jeunes adultes handicapés, nettoyage des berges de la Drôme, participation à la Course du Cœur...

#### Enjeux et perspectives

Les villas éducatives sont la seule solution d'hébergement collectif basée sur l'agglomération de Valence. Cette implantation permet de travailler en **proximité** avec les familles et de les associer autant que possible au suivi de leur enfant.

L'accueil de « petits » de 6 à 13 ans en fratries est pensé comme un outil de **prévention**, permettant une séparation plus courte plus tôt dans la vie de l'enfant, afin de travailler sur les relations familiales et les compétences parentales en amont de l'adolescence.

La diversification des lieux d'hébergement (familles de parrainage pour les weekends et vacances des petits, appartements ou FJT\* pour les plus grands...) offre la possibilité de temps de suivi « hors institution », pour souffler, prendre du recul, faire des rencontres, préparer son envol...



Date de création : 1976

L'organisation de **l'accuell collectif** en petites unités indépendantes dans des lieux différents permet une gestion du quotidien de nature familiale et conviviale, qui exclue l'isolement et le cloisonnement.

L'hébergement diversifié permet la personnalisation de l'accompagnement, notamment pour des jeunes ne tenant pas ou plus en collectif ou en famille d'accueil.

<u>Localisation</u>: L'hébergement collectif est basé sur deux lieux à Valence:

- la villa Arc-en-ciel : rue Pierre Corneille,
- la villa Roberval: rue Roberval, dans la zone Est du quartier Briffaut.

L'hébergement diversifié est réparti sur l'ensemble du département.

Les bureaux du secrétariat, de la direction et des cadres sont situés au siège de l'association, rue Lesage, à Valence.

<u>Cadre légal</u>: Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Général de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de l'Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

<u>Public</u>: Filles et garçons de 6 à 18 ans connaissant des difficultés familiales nécessitant une séparation temporaire.

<u>Missions</u>: Accompagnement éducatif en internat, petit collectif et hébergement diversifié pour **protéger** le mineur et favoriser son mieux-être et son insertion sociale, scolaire ou professionnelle.

#### Objectifs:

- Pour les villas éducatives: accueillir, protéger et accompagner chaque jeune en facilitant son parcours éducatif par une adaptation permanente de la structure à ses besoins.
- En hébergement diversifié: acquisition du plus grand degré d'autonomie possible, insertion sociale et professionnelle, travail du lien avec la famille, accès au soin.

\* FJT : foyer de jeunes travailleurs

# SAGAJM: Service d'Accompagnement pour Grands Ados et Jeunes Majeurs

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs prêts pour l'autonomie en vue de leur insertion sociale. Il s'adresse aux grands adolescents et jeunes adultes de 17 à 20 ans résidant dans l'agglomération valentinoise.

#### Chiffres-clés

Nombre de journées : 7 575Taux d'occupation : 98,82 %

• Nombre de bénéficiaires : 40.

• 35 candidatures pour 18 admissions, dont 5 dossiers en attente de 2013.

#### **Faits notables**

- 85 % de contrats jeunes majeurs.
- Une majorité de filles : 25 pour 15 garçons.
- Origine géographique : 13 de Valence et environs, 12 de Romans et environs, 6 de Sud Drôme, 8 d'autres départements, 1 autre pays.
- Situation antérieure sur les 18 entrées : 9 d'autres services SEAD, 3 en MECS, 5 suivis par l'ASE, 1 par la PJJ \*.
- Durée moyenne du placement : 18 mois.
- Situation des 18 sortants : 9 en logement autonome, 5 retours en famille, 1 en logement autonome avec accompagnement éducatif, 3 autres.
- Insertion: 5 scolarisés, 4 en recherche d'emploi, 4 en emploi, 2 en emploi aidé, 1 en formation, 1 mère au foyer, 1 avec accompagnement éducatif.

\* SEAD : Sauvegarde 26
ASE : aide sociale à l'enfance (Département)
MECS : maison d'enfants à caractère social
PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

#### Réalisations

- Les jeunes sont accueillis soit dans des studios meublés par le service soit en résidence étudiante. La gestion du parc immobilier est particulièrement contraignante.
- Pour lutter contre le sentiment de solitude qui suit souvent un premier temps d'euphorie après l'accès à l'autonomie, 2 jeunes ont bénéficié en 2014 d'un accueil en colocation.
- La complexification des situations (jeunes hors champ de l'insertion professionnelle, hors scolarité, sans ressource familiale...) et le rajeunissement du public amènent l'équipe à renforcer sa présence, en particulier auprès des mineurs.
- Les **jeunes majeurs étrangers** en voie de régularisation nécessitent un accompagnement intensif dans les démarches administratives, mais aussi en termes de soutien psychologique. Les annonces de « reconduite à la frontière » génèrent un lourd sentiment d'injustice pour les jeunes autant que pour l'équipe.
- L'équipe a organisé un **atelier cuisine** dans les locaux du service rue Roberval pour répondre à la demande de plusieurs jeunes confrontés à la difficulté de se nourrir de façon équilibrée en respectant leur budget.



#### Enjeux et perspectives

Le service propose un accompagnement individualisé et renforcé : les éducateurs interviennent en binôme et de manière intensive, ce qui permet une grande **réactivité**. Les contrats jeunes majeurs étant de moins en moins longs, il est nécessaire d'agir vite sur tous les points qui permettront à chacun d'être autonome dans sa vie d'adulte.

Une grande partie de notre public est issue de l'Aide Sociale à l'Enfance et reste très isolée, ce qui pose la question de leur capacité à relever le **défi de l'autonomie** s'ils sont orientés trop jeunes dans ce type de service.

Ainsi, le rajeunissement des mineurs orientés et le raccourcissement de la durée des interventions pèsent sur les capacités du service, malgré un travail d'évaluation des situations individuelles doublé d'une intervention encore plus ciblée.



Date de création : 2007

Localisation: Les bureaux du service se situent au 54 rue Roberval à Valence. L'équipe éducative du SAGAJM intervient essentiellement sur l'agglomération valentinoise.

<u>Public</u>: Grands adolescents et jeunes adultes âgés de 17 à 21 ans.

#### Cadre légal:

- Pour les mineurs, la prise en charge se situe dans le champ de l'assistance éducative et relève d'une mesure de placement, judiciaire sur décision du Juge des Enfants ou administrative à l'initiative du représentant du Président du Conseil Général (Article 375 du Code Civil).
- Pour les majeurs, il existe une possibilité de prise en charge temporaire par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance des mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources et d'un soutien familial suffisant (Article L222-5 du code de l'Action Sociale et des familles). Dans ce cadre, le jeune majeur est à l'origine de la demande d'accompagnement et sollicite par écrit le Conseil Général.

<u>Missions</u>: Assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale.

- Garantir la satisfaction des besoins primaires et éviter la marginalisation de chaque jeune.
- Donner la possibilité d'accéder à une autonomie suffisante pour répondre à ses besoins personnels,
- Permettre à chaque jeune de prendre conscience et de développer ses compétences, afin de l'aider à s'insérer au mieux dans la vie active et plus globalement dans la société.



# SAPMF : Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial

Le SAPMF intervient auprès des mineurs et de leurs familles suite à une mesure de placement. Sur décision du juge, l'enfant ou la fratrie est maintenu(e) dans son milieu de vie habituel, mais son lieu d'hébergement peut varier en fonction des nécessités liées à sa sécurité.

Le service assure la protection de l'enfant et accompagne ses parents pour qu'ils puissent être eux-mêmes en mesure de le protéger. Les travailleurs sociaux interviennent de manière intensive au domicile familial, avec possibilité pour le service d'organiser des temps d'accueil et des activités hors de la famille.

#### Chiffres-clés

- Nombre de journées : 8 771, dont 11 de suractivité.
- Nombre de bénéficiaires : 43
- 50 candidatures pour 25 admissions (50 %).

#### Faits notables

- 24 filles et 19 garçons ; 13 fratries.
- Age moyen: 11 ans et 3 mois.
- Origine géographique : Valence et environs 74 %, Romans et environs 26 %.
- Motifs du placement (souvent cumulés): 22 troubles psychologiques des parents (88 % des situations), 20 problèmes de comportement du mineur, 16 mineurs enjeu d'un conflit parental, 15 carences éducatives ou défaut de soins, 13 absences de cadre éducatif cohérent, 8 en absentéisme scolaire, 6 addictions d'un ou des parents, délinquance avérée (1), maltraitance (1).
- Durée moyenne du placement : 12 mois.
- Orientation pour les 23 sortants : 9 placements en MECS\*, 6 en famille avec un autre suivi, 3 en famille sans nécessité de suivi, 2 en famille avec risque de placement, 2 au SAGAJM, 1 au CPFS.
- 19 jeunes (44 %) ont bénéficié d'accueils supplétifs en cours d'année, chez 9 assistants familiaux et 3 familles de parrainage.

#### Réalisations

- 93,5 % des interventions du SAPMF s'inscrivent dans un **cadre contraint** (ASE et Juge des Enfants). Cela complexifie le travail du service, un minimum d'adhésion étant à construire avec les parents comme prérequis à l'intervention éducative.
- 2014 est la première année au terme de laquelle nous avons accompagné autant de mineurs vers un placement en MECS ou en famille d'accueil (52 % des sortants) que vers un retour en famille, avec ou sans nécessité de suivi. Ce constat est à relier, entre autres, à la fragilité psychologique des parents.
- Cette année, le service a organisé 46 ateliers enfants, 25 sorties enfants, 2 ateliers parents-enfants, 10 sorties parents et 2 « transferts » de 3,5 jours (camp ski et camp itinérant mules) pour faire l'expérience de s'éloigner de la famille et vivre un quotidien avec d'autres enfants et d'autres adultes.

#### Enjeux et perspectives

Les missions du SAPMF semblent se diversifier : d'une mesure intermédiaire entre l'intervention de milieu ouvert et le placement en MECS ou en famille d'accueil, nous constatons une demande de plus en plus importante de **préparation au placement**.

Autre constat : le rajeunissement des mineurs concernés, qui nous demande d'adapter notre travail avec les familles et d'envisager des temps d'accueil supplétif souvent dès le début de la mesure.

En revanche, l'intervention précoce et le travail de renforcement des compétences parentales peuvent éviter une séparation au moment de l'adolescence : il s'agit donc d'une mesure de **prévention**!



Date de création : 2007

<u>Localisation</u>: Intervention au domicile familial dans un rayon de 20 km autour de Valence. Les locaux institutionnels sont basés au 54 rue de Roberval à Valence.

L'hébergement supplétif est assuré par les deux villas éducatives du Foyer basées à Valence, des assistants familiaux du CPFS ou des familles de parrainage domiciliées sur l'ensemble du département de la Drôme, voire en Ardèche. Des personnes ressources, autour de la famille, peuvent également être sollicitées.

<u>Cadre légal</u>: Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Général de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Arrêté d'autorisation avec augmentation du nombre de prises en charge à 24 obtenu en août 2010). Il intervient :

- dans le cadre d'une mesure judiciaire sur décision du Juge des Enfants: Le magistrat peut confier le mineur soit directement au SAPMF, soit à l'Aide Sociale à l'Enfance qui peut alors solliciter l'établissement pour mettre en œuvre le placement (Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative);
- dans le cadre d'une mesure administrative, à la demande ou avec l'accord des parents (Code de l'Action Sociale et des Familles, Article L222-5).

<u>Public</u>: Le SAPMF s'adresse à des mineurs hébergés dans leurs familles, et dont la situation (appréciation du danger par le Magistrat ou l'ASE) ne nécessite pas une séparation physique continue.

Mission: Le SAPMF a pour mission de protéger chaque enfant pris en charge, et d'accompagner ses parents pour qu'ils puissent euxmêmes être en mesure de le protéger. Paradoxalement, le cadre légal est un placement, mais l'enfant est le plus souvent maintenu dans son milieu de vie : il s'agit de vérifier que le cadre familial ne le met plus en danger. L'intervention éducative s'appuie sur les compétences parentales et vise leur développement.

- protéger le mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation,
- préserver et améliorer le lien parent-enfant, en contribuant à maintenir le mineur dans sa famille,
- aider, soutenir et guider le milieu familial dans sa fonction parentale, en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun, sur les services et personnes ressources de l'environnement.

<sup>\*</sup> MECS: maison d'enfants à caractère social



#### Chanson d'A., pour la dernière veillée camp mules Vercors Juillet 2014

Pendant 3 jours, j'ai marché
Ça m'a un peu saoulé
Mais j'vois le bon côté des choses
La tente j'l'ai plantée
C'est vrai, on a galéré
Avec ma pote de là-bas
Elle se nomme M.
Et elle est trop sympa
On n'a fait que marcher
J'avais mal aux pieds
Heureusement que les mules étaient là
Pour porter nos affaires
Grâce à eux, on n'avait presque rien à faire hey, hey

J'ai campé J'ai randonné J'ai marché J'me suis bien amusé (x 2)

Avec S., on a fait les hommes de Cro-Magnon Même s'il était un peu grognon Un mec sympathique D'ailleurs c'est tous des gens fantastiques C'est vrai j'ai bien ri Avec les deux de V. Et puis D. qui avait bien bronzé I. avec sa coupe de cheveux On pourrait presque faire une couette de queue A., lui presque toujours il tombait II croyait que personne ne le voyait Mais moi, j'étais là et j'en rigolais hein hein

#### Refrain

Le meilleur pour la fin Merci à toi S. Toi qui nous as guidés jusque là Malgré que tu ne voulais pas me laisser brosser mes dents...





# Contenir



Lorsqu'un adolescent enfreint la loi, le juge des enfants peut prendre une mesure pénale de placement au titre de l'ordonnance du 2 février 1945. Il s'agit de contenir l'adolescent et de l'accompagner dans l'élaboration d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

Les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) peuvent alors interpeller la Sauvegarde 26 pour que le jeune soit accueilli dans une structure adaptée à sa situation. L'accompagnement et le suivi éducatifs sont assurés conjointement par la PJJ et le service

« C'est un métier d'enfants, c'est un métier d'apôtres, un métier d'ajusteur ou mieux, de repasseuse. Et les plis sont tenaces au corps et à l'esprit des enfants sur lesquels a pesé de toute sa masse inerte une société d'adultes bien indifférents. »

Fernand DELIGNY, Graine de Crapule, 1960

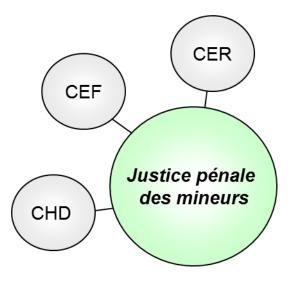




Le Centre Educatif Renforcé (CER) propose à l'adolescent une rupture temporaire avec son milieu pour éviter qu'il ne s'enlise dans la délinguance.

Le **Centre Educatif Fermé** (CEF) est une alternative éducative à l'incarcération, basée sur du soin psychologique et psychiatrique.

Le Centre d'Hébergement Diversifié (CHD) est un d'accompagnement sur mesure vers l'autonomie à partir d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.



# **CER: Centre Éducatif Renforcé**

Basé à Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar), le CER accueille des garçons qui ont commis des actes de délinquance, et leur offre, durant les 4 mois de placement, un cadre contenant, structurant et bienveillant favorisant leur remobilisation.

L'accueil se fait durant les premières semaines en très petit collectif dans une villa dédiée, dans un cadre naturel et convivial, au sein d'un centre équestre. Durant la seconde partie du séjour, chaque jeune est hébergé individuellement chez une famille de parrainage bénévole. Un programme soutenu d'activités est élaboré pour chacun, afin de le préparer à investir un projet social et professionnel après son placement, et ainsi prévenir la récidive des délits.





#### Chiffres-clés

Nombre de journées : 1 953Taux d'occupation : 89,18 %

• Nombre de bénéficiaires total : 20

• 130 candidatures pour 20 admissions (15,38 %).

#### **Faits notables**

• Age moyen à l'entrée : 16 ans et demi.

- Origine géographique : 5 d'Isère, 4 du Rhône, 2 de Savoie, 2 des Bouches-du-Rhône, 2 du Var (régions Centre-Est et Sud-Est principalement).
- Principaux motifs de placement : passages à l'acte délictueux récurrents, rupture familiale, déscolarisation de plus de 6 mois, désocialisation, mise en danger de soi et d'autrui (addictions, troubles du comportement).
- Durée moyenne de placement : 4 mois et 10 jours.
- Plus de 38 stages en entreprise
- Situation à la sortie : 7 retours en famille avec un suivi PJJ en milieu ouvert, 2 orientations en CHD, 2 orientations en lieu de vie avec projet de formation, 1 incarcération, 1 décès tragique (accident de voiture) en cours de placement.

#### Événements et réalisations

- Le décès accidentel d'un jeune en mars a fortement impacté l'équipe, qui a été collectivement soutenue par la psychologue en charge de l'analyse de la pratique et les cadres de l'association.
- Dépôt du dossier de renouvellement d'habilitation ; contrôle administratif et financier diligenté par la DIR-PJJ Centre-Est ; présentation d'une feuille de route pour la rénovation du projet de service.
- Participation à l'organisation de la Course du Cœur 7éme édition, qui a réuni plus de 220 participants.
- Organisation d'une seconde réunion territoriale des services de la SEAD œuvrant dans le Sud-Drôme.

#### **Enjeux et perspectives**

Depuis plusieurs années, le CER de Puygiron, porté par le Dispositif Territorial Sud (DTS), s'est **ouvert aux acteurs du territoire** et a considérablement étayé ses partenariats dans le bassin de vie de Montélimar.

Son principal atout demeure sa **force d'adaptation** et la mobilisation des professionnels dans les réponses apportées à chaque jeune pour son projet post-CER. A la différence des autres CER qui fonctionnent en sessions, l'accueil des jeunes en **file active** permet une plus grande individualisation des suivis et un contrat d'activité supérieur, avec un nombre de journées plus important.

Le **projet pédagogique** validé en 2013 par l'autorité administrative est basé sur une prise en charge mixant approche éducative en semi-collectif et accompagnement très individualisé. Il fera l'objet en 2015 d'un travail de réécriture portant sur la dimension collective de l'accompagnement (le « vivre avec » propre aux CER) et sa fonction contenante, tout en maintenant le niveau d'exigence sur la préparation d'un projet d'insertion.

Date de création : 1997

<u>Localisation</u>: Les bureaux administratifs ainsi que la villa d'hébergement sont situés au Centre du Jabron, Quartier Bégure, 26160 PUYGIRON.

<u>Habilitation</u>: Le CER de Puygiron relève du SAH (secteur associatif habilité) de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeune) et accueille des jeunes au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945.

Public: Garçons délinquants âgés de 15 à 17 ½ ans.

#### Missions:

Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours du jeune, mais aussi un cadre contenant, structurant et bienveillant à des mineurs délinquants.

Au travers d'un programme d'activités soutenues, un travail sur chaque jeune est proposé afin d'éviter une récidive des délits et de le préparer à investir un projet socio-professionnel après son placement en CER.

Le placement judiciaire du jeune dans le service est de 4 mois et s'effectue sur un mode de file active (ouverture toute l'année).

Les missions du service s'articulent autour de trois modules :

- Module 1 : Accueil et décadrage
- Module 2 : Hébergement en petit collectif
- Module 3: Préparation du projet post-CER en famille de parrainage.

- Rupture avec l'environnement habituel
- Travail sur la personnalité (estime de soi, soins)
- Préparation du projet post-CER (projet d'insertion socioprofessionnelle).

# **CEF: Centre Éducatif Fermé**

Alternative à l'incarcération, le CEF, basé à Valence, accueille un groupe de 12 garçons délinquants multirécidivistes. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle au cours des 6 mois de placement.

Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

#### Chiffres-clés

- Nombre de journées : 2 928Taux d'occupation : 89,13 %
- Nombre de bénéficiaires 2014 : 30
- 521 candidatures pour 21 admissions (4 %).
- Depuis 2003, le CEF a accueilli 253 mineurs.

#### **Faits notables**

- Age moyen : 16 ans et 8 mois
- Origine géographique : région Sud (Nîmes, Narbonne, Montpellier, Béziers) 47 %, région
   Centre-Est (Valence, Privas, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble) 33 %, région Sud-Est (Marseille, Avignon, Aix-en-Provence, Tarascon)
   17 %, région Centre (Macon) 1.
- 11 jeunes (1/3) avaient déjà été incarcérés au moins une fois ; 3 déjà hospitalisés en psychiatrie.
- 17 jeunes accueillis en présentation immédiate
- Motifs de placement : atteinte aux biens 48,3 %, atteinte aux personnes 27,8 %, atteinte aux personnes et aux biens 17,2 %, stupéfiants 6,9 %.
- Durée moyenne de placement : 4,5 mois
- 9 sortants n'ont pas fini leur placement : 8 ont été incarcérés, 1 a fugué.
- 12 sortants ont fini leur placement : 1 orienté au CHD, 2 en EPE\*, 9 retours en famille avec suivi PJJ\*, dont 1 à majorité, 2 contre notre avis, 2 avec un projet professionnel ou scolaire, 2 dans l'attente du début d'une formation, 2 sans projet.
- 1 jeune a été hospitalisé en psychiatrie 3 fois au cours de son placement.

#### **Evénements et réalisations**

- 2014 a été marquée par le maintien des suppressions de postes imposées par la PJJ et la mobilisation nationale des associations pour maintenir l'encadrement en CEF à 27 ETP (au lieu de 24).
- Présenté à la PJJ en 2009, le projet de construction du nouveau bâtiment a été validé en 2011. Les travaux commencés en septembre 2013 se sont achevés en novembre 2014, pour un emménagement en décembre.
- Le passage de 9 à 12 jeunes a fait l'objet d'un arrêté portant modification de l'habilitation en date du 30 décembre 2014.
- Participation au Parcours du Goût à Orléans : 3ème prix du stand et prix du public pour l'accueil et la beauté du stand ; participation au Chalenge Sportif Drômois : 1er prix.
- Partenariat avec les Restos du Cœur, Emmaüs, la SPA; préparation de l'Attestation de Sécurité Routière et cours de code avec l'UEAJ\* de la PJJ.
- <u>Technique</u>: 29 mineurs ont été accompagnés dans la découverte de 21 domaines professionnels; 63 stages en entreprises ont été organisés pour 18 jeunes; 1 jeune a commencé une formation pour adulte dans le bâtiment.
- <u>Scolaire</u>: 7 jeunes ont passé le Certificat de Formation Général et l'ont obtenu, 1 le DILF (Diplôme Initial de Langue Française); 2 jeunes ont été inscrits dans des lycées valentinois pendant leur placement; 3 jeunes ont participé au projet « Des Cinés la Vie » de la PJJ.
- <u>Infirmier</u> : 146 RDV médicaux ont été organisés.
- <u>Psychologue</u>: 194 entretiens jeunes, 59 séances d'art-thérapie, 30 séances du « groupe contes », 58 entretiens de crise « hors les murs », 3 entretiens en milieu carcéral ou hospitalier, 18 rencontres avec les familles.

enfance & Jadolescence

Date de création : 19 avril 2003

**Localisation**:

Direction et secrétariat : 7&9 rue Lesage, 26000 VALENCE Villa d'hébergement : quartier les Martins, 26000 VALENCE

Habilitation: Ordonnance du 2 février 1945.

Public: Garçons délinquants de 16 à 18 ans.

Missions: Le projet d'établissement a intégré dès l'origine la question de la santé mentale des jeunes accueillis. La prise en compte de la souffrance psychique et des troubles du comportement de certains d'entre eux est inscrite dans les finalités autant que les modalités de la prise en charge du CEF, qui visent à développer les coopérations entre professionnels de l'action éducative et du soin. Cet aspect a été renforcé en 2008 avec l'expérimentation « santé mentale ».

#### Objectifs:

- Travail sur la personnalité du mineur pour prévenir la récidive
- Soir
- Travail avec les familles
- Insertion socioprofessionnelle.

#### Enieux et perspectives

Le Centre Educatif Fermé de la SEAD est le plus ancien CEF de la région et le premier à avoir mis au cœur de son projet la clinique éducative puis la **santé mentale**. Le partenariat signé en 2008 avec l'hôpital psychiatrique de Montéléger montre toute son efficacité.

Reconnu dans l'espace judiciaire et éducatif, le CEF de Valence est très sollicité. Les différents rapports d'audit, d'inspection, des contrôles des lieux privatifs de liberté ont tous souligné la qualité du travail entrepris et la réflexion poussée sur le projet individuel du jeune.

Le CEF est soucieux de réinterroger régulièrement l'efficacité de ses pratiques et outils. Cette année a été construit et pensé un avenant du DIPC, un « livret éducatif » contenant évaluation par les professionnels sur l'investissement et la participation des jeunes, auto-évaluation du mineur, objectifs éducatifs... Le projet de service sera réactualisé en 2015.

\* EPE : établissement de placement éducatif de la PJJ
PJJ : protection judiciaire de la jeunesse - UEAJ : unité éducative d'accueil de jour de la PJJ



« La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. »

Préambule de l'Ordonnance du 2 février 1945 – Général de Gaulle.



Décembre 2013



Janvier 2014



Mai 2014







Décembre 2014







# CHD: Centre d'Hébergement Diversifié

« Hors les murs », le CHD s'appuie sur une logique de parcours individuel du jeune et non sur une logique de structure. Il s'adresse à des adolescents sortant d'incarcération ou de placement contenant, et pour lesquels le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.



D'une capacité d'accueil de 9 places, le service accompagne des filles et des garçons, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

#### Chiffres-clés

Nombre de journées : 2 978Taux d'occupation : 90,65 %

• Nombre de bénéficiaires total : 26

• 34 candidatures pour 14 admissions (41 %).

• Depuis 2008, le CHD a accueilli 105 mineurs.

#### Faits notables

• Age moyen à l'entrée : 16 ans et 9 mois.

• Origine géographique : région Centre-Est 15, région Sud-Est 9, région Sud 2.

 Provenance : 9 de leur famille, 6 de CER, 4 d'incarcération, 2 de CEF, 3 d'EPE, 2 de MECS.

- Durée moyenne de placement : 7 mois et 22 jours.
- 18 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage pour un nombre total de 1 504 journées.
- Situation à la sortie : 6 jeunes n'ont pas fini leur placement dont 2 ont été incarcérés, 3 sont partis à majorité sans autre suivi, 7 sont retournés en famille avec suivi PJJ de milieu ouvert, 1 est passé en hébergement diversifié adossé aux villas éducatives (« civil »).

#### Evénements et réalisations

- En avril, le CHD a déménagé dans de nouveaux locaux voisins du siège de l'association, partagés avec le service d'AEMO et les bureaux de la direction et du secrétariat du CEF.
- Le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil ont été revus pour adéquation avec l'évolution de la prise en charge et des locaux ; une commission d'habilitation a eu lieu le 5 décembre 2014 à la DTPJJ\* ; la réactualisation du projet de service est prévue pour 2015.
- Un travail sur une convention-cadre d'hébergement en famille de parrainage à l'échelle de l'association a été entamé en 2014 pour mise en place au 1er janvier 2015.
- La mise en autonomie des jeunes a été rendue difficile du fait des situations, révélant des fragilités importantes. 2 jeunes ont bénéficié de retours séquentiels ou provisoires en famille de parrainage.
- Une convention a été signée avec une psychologue libérale pour offrir aux jeunes un espace de suivi psychologique hors institution.
- Partenariats : avec l'Espace Santé Jeunes et un médecin libéral référent ; avec la MDPH et l'ADAPT\*, pour répondre à des situations relevant du handicap ; avec Messidor dans le cadre des évaluations de compétences pour les jeunes les plus fragiles.
- Organisation de week-ends en familles de parrainage pour les jeunes d'autres services n'ayant pas de solution familiale, afin de leur offrir des temps de partage et d'échange et d'enrichir leur vie sociale.

#### **Enjeux et perspectives**

Le CHD met en place un accompagnement basé sur la progression du jeune, vérifiée tout au long du parcours lors de points sur le projet individualisé (PPI). Le réajustement en temps réel permet un traitement immédiat des difficultés rencontrées.

Depuis 2010, le CHD accueillait des jeunes au pénal et au civil, à partir d'une mutualisation de moyens avec le Foyer Educatif. A compter de 2015, sur demande expresse des autorités de tarification, une distinction nette sera faite entre les 2 types de prise en charge.

En 2015, un travail d'évaluation interne et l'élaboration d'un plan d'amélioration de la qualité seront menés au sein du service.



<u>Date de création</u>: arrêté 07-56-67 du 19/11/2007.

Le CHD dans sa version actuelle fonctionne depuis le 1er/01/2008.

#### Localisation:

Direction: 7&9 rue Lesage, 26000

VALENCE

Secrétariat et accueil des mineurs: 141 rue du Pont du Gât, 26000 VALENCE.

<u>Habilitation</u>: Ordonnance du 2 février 1945.

<u>Public</u>: Garçons et filles délinquants de 16 à 18 ans.

Missions: Le CHD vise la fluidité des prises en charge dans une logique de parcours individuel. Pour ce faire, c'est l'institution qui s'efforce de s'adapter à l'usager en diversifiant des formes de prises en charge successives, évitant ainsi des ruptures liées à d'incessantes réorientations.

L'hébergement diversifié intègre les méthodes d'intervention du milieu ouvert avec les familles, du placement en famille d'accueil, de l'action groupale et de l'hébergement individualisé.

#### Objectifs:

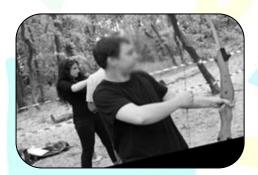
La méthode et le programme d'actions s'articulent autour de quatre axes principaux :

- l'insertion scolaire et professionnelle
- l'autonomie et l'insertion dans l'environnement social
- l'accès aux soins
- la prise de distance avec l'environnement familial.

\* DTPJJ: direction territoriale de la PJJ ADAPT: association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées







\* SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

CAP: certificat d'aptitude professionnelle

MDPH: maison départemental des personnes handicapées

ESAT : établissement et service d'aide par le travail

AAH : allocation pour adulte handicapé BSR : brevet de sécurité routière

#### Morgan

Morgan est arrivé au Centre d'Hébergement Diversifié en octobre 2012, à 2 mois de sa majorité. Il est alors accueilli en urgence suite à une demande du service d'AEMO de la SEAD, faisant suite à une mesure de placement décidée au cours d'une audience par le Juge des Enfants.

Le jeune parle assez facilement de son contexte de vie : un père qui est incarcéré et une maman très fragile, qui peine à s'occuper convenablement de ses enfants. Morgan est « parentifié » depuis de nombreuses années. Dernièrement, il vient de vivre l'éclatement de sa famille, ses frères et sœurs sont placés en maison d'enfants dans le cadre d'un accueil d'urgence. Il se trouve en confrontation direct avec sa mère en grande difficulté, il manque une bonne partie du début de son année scolaire. Sa mère est finalement hospitalisée.

Morgan comprend l'intérêt d'un accompagnement par un service éducatif et verbalise son désir d'aller vers l'autonomie pour prendre de la distance avec sa famille et être libéré de son rôle parental.

Depuis 2010, il suit une formation en cuisine en lycée hôtelier et bénéficie d'un suivi en SESSAD\*. Il a échoué son CAP\* et redoublé l'année scolaire 2012-2013. L'établissement protège le jeune, qui présente une fragilité certaine et des difficultés dans les apprentissages. De plus, Morgan est de petite taille, il est souvent bouc émissaire, se fait frapper et racketter par ses pairs. En juillet 2013, il obtient malgré tout son CAP, mais bien que diplômé, ses difficultés ne lui permettent pas d'envisager un emploi en « milieu ordinaire ». Des démarches sont effectuées auprès de la MDPH\*, et Morgan obtient une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé.

En février 2014, il signe un contrat de soutien et d'aide par le travail en ESAT\*. Il y exerce les fonctions de cuisinier dans un milieu protégé et perçoit environ 700 euros de salaire mensuel.

En juillet, il intègre un appartement dont le bail est à son nom. Jusque-là, il était hébergé en famille de parrainage. Avec l'argent épargné, il le meuble et le personnalise. Cette étape est très importante pour Morgan. Elle vient compléter l'ensemble des démarches d'insertion professionnelle effectuées. L'AAH\* et l'allocation logement, ajoutées à son salaire mensuel, permettent à Morgan de subvenir à ses besoins et d'épargner.

En août, le Juge des Tutelles ordonne une mesure de curatelle renforcée. Le Contrat Jeune Majeur qui lui a été accordé en décembre 2012 arrive à son terme en décembre 2014. Un tuilage s'effectue plusieurs semaines avec le curateur, pour préparer au mieux la fin de prise en charge.

Lors du dernier rendez-vous avec le curateur, on demande à Morgan d'exprimer ses objectifs pour cette nouvelle mesure : « faire du foot, passer le BSR\* et renouveler l'expérience des vacances en auberge de jeunesse l'été prochain à Nice, deux semaines au lieu d'une l'été passé ».

Un accompagnement qui aura duré 26 mois, pour un nouveau départ dans la vie.

Vous avez dit « résilience » ?

# Réunir

# Sauvegarde 26 ENFANCE & JADOLESCENCE

## Pôle « Accueil familial et Parentalités »

La Sauvegarde 26 propose un panel de services centrés sur la famille et l'accueil familial.

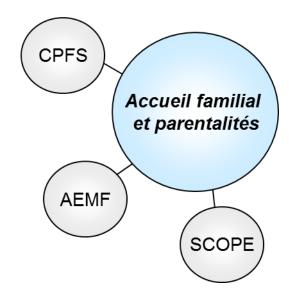
Le **Centre de Placement Familial Spécialisé** (CPFS) suit des adolescents placés en famille d'accueil en assurant un travail d'accompagnement et de lien avec leurs parents.

Le service **Accueil, Ecoute, Médiation Familiale** (AEMF) propose un espace de dialogue aux familles en conflit pour leur permettre d'élaborer leurs propres solutions.

L'Espace Rencontre offre un lieu neutre pour permettre l'exercice du droit de visite dans le respect de l'autorité parentale.

Le service AEMF est aussi un centre de formation aux techniques de médiation.

Le **Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative** (SCOPE) exerce auprès d'enfants et de leurs parents des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales.





« Moi, j'ai la chance d'avoir deux familles, cela m'aide pour comprendre ma propre famille. Une mère d'accueil ce n'est pas pareil, elle peut réussir avec moi mais pas forcément avec ses propres enfants... Je suis sure que j'aide ma famille d'accueil pour éduquer ses propres enfants. Moi, j'ai un rôle et je peux parler à mes sœurs, heu... à mes copines de la chance d'avoir une famille. »

# **CPFS : Centre de Placement Familial Spécialisé**

Le CPFS est un dispositif d'accueil familial spécialisé pour les adolescents qui associe l'action d'une ou plusieurs familles d'accueil (« accueil familial ») et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, l'accompagnement psychologue, animateur, maîtresse de maison).

#### Chiffres-clés

• Nombre de journées : 16 730, 100 % pour le Département de la Drôme (CPOM)

• Nombre de bénéficiaires : 59

• 30 candidatures pour 9 admissions (30 %).

#### Faits notables

- 51 % de garçons, 49 % de filles.
- Age moyen: 15 ans et 15 semaines; légère tendance au rajeunissement, du fait de l'accueil de fratries.
- Les contrats jeunes majeurs représentent 6 % de l'activité globale.
- Origine géographique : 35 % Drôme des Collines, 31 % Grand Valentinois, 22 % Drôme Provençale, 12 % Vallée de la Drôme.
- Motifs de placement (pour les 9 entrants): déficience intellectuelle ou problèmes psychiatriques graves, violence familiale ou abus sexuels, abandon parental ou décès, maltraitance physique et psychologique, carences éducatives avec troubles de l'attachement.
- 35 % des jeunes suivent une scolarité en éducation spécialisée (CLIS, ULIS, SEGPA, IME, ITEP, hôpital de jour), 5 % sont sans formation, 60 % suivent une scolarité « classique ».
- Durée moyenne du placement : 2 ans et 5 mois.
- Orientation pour les 17 sortants : retour en famille 59 %, SAGAJM 29 %, autonomie 6 %, MECS 6 %.

#### Réalisations

- 80 % des assistants familiaux du CPFS résident dans une zone rurale.
- Réalisation de l'évaluation interne du service, avec la participation d'autres cadres de l'association.
- Poursuite de la mise à disposition de la villa du CPFS située rue Georges Bonnet à Valence pour l'Espace Rencontre de l'AEMF.
- Poursuite du groupement solidaire initié en 2012 avec la Maison des Marches.
- Création du poste d'éducateur scolaire-animationinsertion pour éviter les ruptures d'accueil familial, accompagner les exclusions scolaires, développer des activités de médiation pédagogique et organiser des activités collectives.
- Le CPFS accueille un nombre toujours croissant de jeunes porteurs de handicaps physiques ou intellectuels : en 2014, un jeune autiste.
- Activités collectives: challenge sportif Drôme-Ardèche, Course du Cœur (44 participants du CPFS dont plusieurs parents), mini-camp et sorties ludiques (ski), travaux de réfection du chalet rue Bonnet (peinture, charpente, confection de la porte...), atelier artistique de médiation par la peinture co-animé par un éducateur et une assistante familiale, médiation mère-fils à travers la création de jeux de société en bois (7 séances de 2 heures), soutien scolaire.

#### **Enjeux et perspectives**

Le CPFS doit relever 2 défis principaux : recruter des assistants familiaux, notamment en zone urbaine, et trouver des relais pour les jeunes porteurs de handicaps psychiques à l'approche de la majorité.

3 orientations donnant des perspectives d'adaptation de l'outil « placement familial spécialisé » sont retenues pour la période 2014-2018 (CPOM) : accueil individualisé de jeunes âgés de 12 à 17 ans en difficultés psychologiques ou psychiatriques ; accueil à orientation thérapeutique de jeunes de 4 à 16 ans, avec possibilité d'accueil de fratries : accueil diversifié.



Date de création : 1971

Au-delà de

et de l'hébergement du

jeune, le service intervient

auprès de ses parents, et

plus largement auprès de

d'accompagnement et de

soutien à la parentalité.

Les ieunes sont confiés à

des assistants familiaux

(familles d'accueil) de la

retourner au domicile des

parents dans le cadre de

Drôme. Ils peuvent

suivis extérieurs.

toute sa famille, dans le

cadre d'une action

#### Lieux d'accueil et d'intervention :

Le CPFS intervient sur l'ensemble du département de la Drôme et sur les 4 territoires d'action sociale du Pôle Enfance-Famille-Santé : Drôme des Collines, Drôme Provençale, Vallée de la Drôme et Grand Valentinois.

- Siège social: 7 & 9 rue Lesage 26000 Valence
- Équipe psycho-éducative et accueil des adolescents: 51 rue Georges Bonnet -26000 Valence
- Accueil et hébergement des adolescents : domiciles des assistants familiaux. département de la Drôme et départements limitrophes.

Habilitation : au titre de l'Assistance Éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945. Convention au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Public: Enfants et adolescents (10-18 ans) et jeunes majeurs (18-21 ans).

Missions: Mesures de protection des mineurs dans le cadre de placements judiciaires ou administratifs.

Le placement familial spécialisé ne se résume pas à l'accueil familial, même si celui-ci constitue le creuset de la prise en charge. C'est également une action d'accompagnement et de soutien à la parentalité, et plus largement auprès de la famille du mineur (fratrie, ascendants...).

- Protéger et accompagner enfants et adolescents dans des situations de ruptures familiales.
- Permettre aux enfants et adolescents de retrouver une place dans leur famille d'origine et/ou les accompagner dans leur insertion scolaire, professionnelle et sociale.
- Aider à la compréhension des traumatismes vécus au moyen d'une prise en charge éducative et thérapeutique adaptée.

# **AEMF**: Accueil, Écoute, Médiation Familiale

#### Médiation familiale

En groupement solidaire avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'AEMF a pour objectif de préserver et/ou restaurer le lien familial en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation.

Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

selon l'organisation annuelle)

vous jusqu'à 20 heures.

• 7 médiateurs familiaux diplômés à temps partiel.

et une application plus adaptée des décisions parentales.

• Accueil et secrétariat : mardi, jeudi et vendredi (certains mercredis et lundis

• L'ouverture des permanences AEMF couvre tous les jours de la semaine et

de l'année. Du lundi au vendredi, le samedi matin si nécessaire, des rendez-

• De plus en plus d'enfants participent aux décisions prises par leurs parents,

ce qui permet une approche préventive des ruptures de liens enfants-parents

• Création d'un groupe de parole dédié aux enfants dont les parents sont

séparés à compter de septembre 2014 : 8 séances organisées auxquelles 8

enfants âgés de 7 à 11 ans ont participé (5 d'entre eux sont venus à plusieurs

• Partenariat avec les TGI de Valence et Privas : les médiateurs font des

permanences sur les demi-journées d'audience JAF pour informer le public sur

la médiation familiale ; création d'une « unité de médiation » au sein du TGI

• Amélioration du site Internet ; création et animation d'une page Facebook.

www.mediationfamilialedromeardeche.fr

Réalisations

#### Chiffres-clés

- 621 mesures, dont 443 terminées en 2014.
- 79 % de mesures volontaires, 21 % ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.
- Bénéficiaires : **689** enfants, dont 87 majeurs.

#### Faits notables

- Territoires d'intervention en Drôme : Grand Valentinois 32 %, Drôme des Collines 32 %, Drôme Provençale 24 %, Vallée de la Drôme 12 %.
- Territoires d'intervention en Ardèche : Aubenas 70 %, Annonay 30 %.
- Typologie des conflits : divorce ou séparation 95 % en Ardèche et 85 % en Drôme, droit de visite pour des grands-parents 7 %, conflits intergénérationnels 7 %.
- Durée du processus : moins de 3 mois en grande majorité.
- Issue des processus : amélioration 75 %, apaisement 42 %, accord oral 29 %, accord écrit 29 %.

#### **Enjeux et perspectives**

L'implantation d'un autre service de médiation

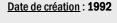
familiale en Ardèche, ainsi que de médiateurs indépendants en Drôme, amène depuis 2013 une baisse des mesures judiciaires sur les 2 départements. En réponse, le service développe l'information au grand public pour favoriser les demandes de médiation spontanées.

séances).

de Valence.

En projet pour 2015 : le maintien du **groupe de paroles** et son développement par l'information et la promotion : utilisation des supports d'informations de la CAF et des services sociaux. Mise en œuvre d'un cycle de 5 séances, à l'initiative des parents.

L'AEMF envisage également de développer les **médiations parents-adolescents** pour rétablir la communication entre les membres de la famille, et de créer un **service d'accueil** ouvert à toute personne ayant besoin de renseignement pour faire le point sur sa situation familiale, lieu d'expression autour des problèmes liés à la parentalité : séparation, rupture de lien, adolescence, famille recomposée...



<u>Localisation</u>: Drôme: Valence, Montélimar,

Bourg-de-Péage, Die, Nyons Ardèche : Aubenas, Annonay

<u>Public</u>: Famille, parents, enfants, grandsparents, fratries majeures

Mission: Outil de résolution des conflits conjugaux et familiaux dans l'intérêt de l'enfant, c'est un processus de gestion des conflits, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement de ceux des enfants, dans un esprit de coresponsabilité parentale. Il s'agit de :

- Accompagner les conflits familiaux liés à une séparation, une rupture de lien
- Préserver ou restaurer le lien familial
- Restaurer la communication pour une coresponsabilité parentale
- Élaborer ensemble des décisions qui conviennent à chacun.

- Faciliter l'apaisement du conflit, reprise de la communication
- Favoriser les accords écrits ou oraux des parents (notion de « coresponsabilité parentale dans l'intérêt de l'enfant »)
- · Entretenir les solidarités familiales.





## **AEMF**: Accueil, Écoute, Médiation Familiale

## **Espace Rencontre**

### Centre de formation





L'Espace Rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

#### Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 78 (en baisse : 115 en 2013).
- 140 mesures; 605 actes d'accueil dont 413 visites.
- Nombre de bénéficiaires : 131 enfants.

#### Faits notables

- 93 % des mesures sont prononcées par un JAF.
- 40 % des parents habitent hors Drôme, <mark>14 % en D</mark>rôme Provençale.
- Durée moyenne des mesures : 8 mois et demi (en hausse).
- Motifs: 33 % rupture de lien, 30 % violences, 30 % conflit familial, 7 % difficultés psychiques ou addictions.
- Issue du processus : 31 renouvellements, 15 accords parentaux, 29 interruptions (dont 7 non-présentations de l'enfant.

#### Réalisations

- Malgré notre volonté de diminuer le temps des mesures, il est nécessaire d'accompagner les parents vers une sortie progressive tant le conflit, le manque de confiance du parent hébergeant et la problématique familiale restent prégnantes.
- Le fait de ne pas avoir pu ouvrir un espace rencontre à Montélimar a diminué le nombre de visites, certains parents n'ayant pu se déplacer, d'autres qu'une fois dans le mois au lieu de deux fois comme indiqué généralement dans les décisions judiciaires.
- En février, nous avons ouvert l'accueil sur 2 mercredis supplémentaires par mois dans les locaux de la Maison de la Famille rue Anatole France à Valence.
- Le délai d'attente actuel est de 6 mois, notamment sur le secteur de Valence qui est surchargé.
- Malgré l'importance de la demande et l'utilité sociale du service, les financements actuels ne permettent pas de garantir sa pérennité, les charges administratives, besoins en personnel et temps de secrétariat étant largement sous-évalués.

#### **Espace Rencontre**

<u>Date de création</u>: **2010**, reprise de l'activité du Rayon de Soleil.

Localisation: Valence

<u>Public</u>: Parents, grandsparents, enfants

#### Objectifs:

- Restaurer le lien entre parents et enfants lorsque leurs relations sont interrompues ou rendues difficiles par le conflit
- Favoriser le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.

#### Le Centre de Formation AEMF

Date de création : 2012

<u>Lieux d'intervention</u> : Valence ou sur demande en intra

Public: Intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit; tous publics, institutions, école, lycée, administration, médiateurs familiaux, etc.

Le centre de formation de l'AEMF vise la transmission d'une approche sociologique et psychologique du conflit et de la médiation à destination de tous publics, et plus particulièrement d'intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit.

L'AEMF organise des formations spécifiques pour permettre à des professionnels ou des particuliers de faire face à des difficultés relationnelles (parents-ados, familles d'accueil-usagers...).

#### Chiffres-clés

- 8 formations distinctes, 101 heures au total.
- Bénéficiaires: 97 personnes formées dans
   9 institutions différentes: médiateurs,
   bénévoles, lycéens, animateurs, travailleurs
   sociaux.

#### Réalisations

- Création d'un livret de formation avec 14 modules proposés.
- Une formation spécifique organisée pour les équipes d'AEMO sur "le conflit dans les familles".
- Autres thème abordés : l'écoute active dans les situations d'accueil, faire face à l'agressivité, la médiation familiale, analyse de la pratique de médiation pénale, l'animation de réunions participatives, travailler avec les familles en conflit, les séparations et leurs conséquences.



#### Un accord de médiation familiale

#### ACCORD DE MÉDIATION

À l'issue des entretiens de médiation familiale,

M. et Mme....,

Parents de Charlotte et Élodie, se sont entendus sur les points suivants :

- Nos filles ont maintenant deux maisons
- Elles vivent une semaine chez leur papa et une semaine chez leur maman, du vendredi soir au vendredi soir suivant.
- Pour l'instant, cette semaine est coupée du lundi midi au mardi soir
- À partir de septembre prochain, sous réserve de l'acceptation des filles, les semaines ne seront plus coupées.
- Nous essayons de tenir compte des âges différents de nos deux filles
- Lorsque les filles sont chez l'un de leurs parents, celui-ci ne doit pas les empêcher d'aller voir l'autre quand elles en manifestent l'envie.
- Les filles peuvent téléphoner quand elles veulent à chacun de leurs parents.

Monsieur (Signature)

Madame

Le responsable du service AEMF

## Droit de visite Madame a obtenu

Madame a obtenu un droit de visite à l'Espace Rencontre pour voir ses 2 enfants âgés de 11 et 5 ans. Il y a eu une rupture longue entre la mère et les enfants. Les premières rencontres sur le lieu indiquent un climat très conflictuel entre les 2 parents. Ils se croisent sans échanger de regards.

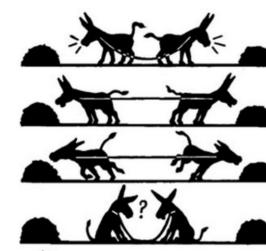
Les enfants s'approprient le lieu petit à petit, la reprise de contact entre les enfants et la mère s'installe de manière progressive autour de jeux, d'attentions particulières adressées aux enfants.

L'échange entre les enfants et la mère permet au père de reprendre confiance.

Petit à petit, pas à pas, les parents accompagnés des intervenants envisagent d'autres modalités du droit de visite : repas partagés, sorties du lieu, amplitude horaire plus importante...

Ces petits accords inscrits dans le temps permettent une reprise du lien entre les enfants et leur mère. Les parents évoluent peu à peu dans une démarche de parentalité partagée : mise en place de relais à la journée, et même en week-end.

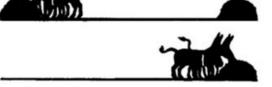






La lettre collective des enfants aux parents :

- « Nous ne voulons plus faire le facteur entre les deux parents »
  - « Ces derniers sont assez adultes pour parler ensemble »
    - « Le chemin entre les deux maisons est long »
    - « La séparation des parents nous rend triste »
    - « Nous vous aimons beaucoup tous les deux »



## SCOPE : Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales.

#### Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 10 dossiers,
   100 % émanant du TGI\* de Valence.
- 10 dossiers rendus, 4 en cours au 31 décembre.
- Nombre de bénéficiaires : 14 enfants.

#### Faits notables

- Dans chaque mesure SCOPE menée en 2014, chacune des parties adhéraient à la mesure et étaient investies lors des entretiens.
- <u>Profils des familles</u> : difficultés psychiques du ou des parents (sans trouble psychiatrique avéré) ; difficulté à constituer un couple parental alors que le couple conjugal n'existe plus.
- Profils des enfants : difficulté à surmonter la problématique œdipienne (identification au parent de même sexe, lien d'amour au parent de sexe opposé), liée notamment à la question de la séparation ; « enfants symptômes » portant inconsciemment les difficultés psychiques du ou des parents, du couple parental, voire de problématiques transgénérationnelles.

#### Réalisations

- Les outils utilisés dans le cadre des mesures étaient des entretiens semi-directifs pour les parents, des entretiens semi-directifs pour les enfants âgés de plus de 12 ans et le jeu et la passation d'un test de personnalité dans le cadre des rencontres avec des enfants de moins de 12 ans. Des entretiens téléphoniques ont également été réalisés avec les professionnels de l'éducation nationale et de santé concernés.
- Les conclusions des mesures pouvaient proposer une augmentation progressive du temps d'hébergement du parent ne bénéficiant pas de l'hébergement principal, une médiation familiale pour apaiser le lien entre les 2 parents, influençant ainsi le lien entre parents et enfants, un espace rencontre afin d'offrir des conditions propices pour que parent et enfant puissent renouer des liens en toute sécurité et préconisait majoritairement une thérapie individuelle et/ou familiale.
- À la suite des mesures, 2 familles ont repris contact avec la psychologue ayant mené les entretiens afin d'avoir un éclairage quant aux éléments psychologiques transmis dans le rapport. Une mesure SCOPE a provoqué l'orientation de la famille vers un Juge des Enfants en raison du danger psychologique dans lequel se trouvait l'enfant.



<u>Date de création</u>: reprise de l'activité du service IOE (actuel SIE) de la SEAD en mai **2011** 

Localisation: Valence, Romans-sur-Isère, Montélimar

Public: Parents, enfants

<u>Mission</u>: Mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales

<u>Objectifs</u>: Examens psychologiques dans des situations familiales difficiles et conflictuelles qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents.

Le rapport transmis au Juge aux Affaires Familiales est une aide à sa décision.

« Un enfant n'a jamais les parents dont il rêve. Seuls les enfants sans parents ont des parents de rêve. »

Boris CYRULNIK, Les nourritures affectives, 1993



<sup>\*</sup> TGI: Tribunal de grande instance

## Soutenir

# Pôle « Prévention, insertion, économie sociale et solidaire »

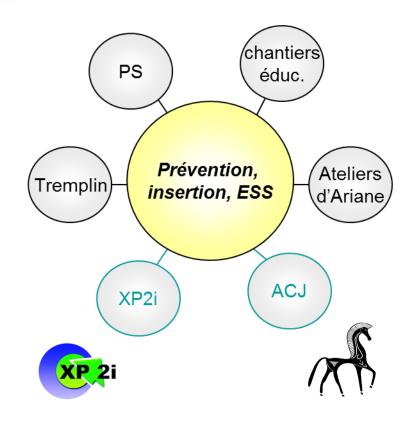
Sauvegarde 26
ENFANCE & JADOLESCENCE

Les éducateurs de rue de la **Prévention Spécialisée** sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter leur marginalisation.

L'accueil de jour éducatif **Tremplin** accompagne des jeunes déscolarisés ou décrocheurs vers une réduction de leurs difficultés, en lien avec leurs parents.

Le dispositif de raccrochage des Ateliers d'Ariane, les chantiers éducatifs et les chantiers d'insertion d'XP2i, le centre équestre des Amis et Cavaliers du Jabron sont autant d'outils au service de l'accès des jeunes au travail et à la formation, et de leur insertion sociale et professionnelle.





« Je crois qu'un homme peut toujours faire quelque chose de ce qu'on a fait de lui. »

Jean-Paul SARTRE, Situations IX, 1972

## Prévention spécialisée



Les éducateurs de rue de la Prévention Spécialisée sont au contact des jeunes de 11 à 21 ans dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risques, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté

ou en souffrance. Le service intervient sur une quarantaine de communes urbaines et rurales en Drôme et s'adapte aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Son intervention s'appuie sur 3 principes fondateurs : l'anonymat des jeunes et de leur famille, leur libre adhésion, l'absence de mandat administratif ou judiciaire.

#### Chiffres-clés

 Bénéficiaires : 1 039 jeunes, dont 2/3 accompagnés individuellement.

#### **Faits notables**

- 34 % de moins de 16 ans, 50 % de 16-20 ans.
- 67 % des jeunes suivis étaient scolarisés, dont 50 % des 16-25 ans.
- Parmi ceux qui n'étaient plus scolarisés : 22 % étaient en formation ou en stage, 25 % en emploi (CDD, contrats aidés majoritairement), 52 % sans solution active.
- Principales difficultés rencontrées : décrochage scolaire, inactivité et difficultés d'accès à l'emploi durable, précarité des jeunes adultes, souffrance psychologique.

#### Des jeux dans la rue (équipe de Montélimar)

C'est mercredi, nous arrivons à Pracomtal. Nous avons un sac avec les jeux de cartes et les toiles cirées, la boite à Kapla. En traversant la place Clémenceau, des enfants nous rejoignent. « On va jouer aujourd'hui ? ».

Nous nous installons vers l'école primaire, il y a encore un coin d'herbe à côté d'une grosse butte en terre que les enfants dévalent sur des planches. Des enfants, des plus grands, sont déjà là. Nous discutons un peu, « comment ça va ? » et « Inès, elle est par là ? ». Ils nous aident à étaler les toiles, à installer le coin Kapla. Il y a du monde, des enfants du primaire, Inès, qui surveille aussi sa sœur et son petit frère, Djamila qui est entrée au collège avec Léa, Ayoub et Adel en CM1, Messaoud, Nassim et Rafik qui sont entrés en 6ème aussi. Des plus petits gravitent régulièrement autour du groupe. Safah, Yamina et Mina, des collégiennes, passent en milieu de séance, elles ont plus envie de discuter.

#### **Enjeux et perspectives**

- L'habilitation du service a été renouvelée par arrêté en date du 2 avril 2014.
- Démarche d'évaluation interne du service et construction d'un référentiel qualité.
- La prévention spécialisée dispose d'atouts pour répondre aux besoins des territoires : des personnels formés et expérimentés ; une expérience de plus de 40 ans dans la conduite de projets, le partenariat et la collaboration avec les dispositifs publics ; un cadre d'intervention qui laisse des marges d'initiative ; un ancrage dans la vie sociale, locale et le monde associatif.
- En 2015, nous allons réactualiser les **diagnostics territoriaux** produits sur chacun de nos 6 territoires **d**'intervention.
- Axes 2015 : lutter contre le décrochage et agir sur le climat scolaire, aller à la rencontre des jeunes pour les sensibiliser à leur santé, réinvestir le collectif dans le champ de la parentalité, développer les chantiers éducatifs et les Ateliers d'Ariane, contribuer aux logiques de prévention de la délinquance et des radicalisations.

Ceux qui veulent jouer au Jungle Speed s'installent et ceux du Uno commencent à jouer, il va falloir organiser des tours de jeux, les jeunes sont nombreux.

3 garçons arrivent, ils posent leurs vélos, « Vous jouez à quoi ? », « Allez, moi aussi je veux jouer ! ».

Un peu de tension s'installe quand l'un des nouveaux pousse ceux qui jouent pour se faire une place. « Hop là ! On te fera une place quand leur partie sera finie. Quand on joue ici, on se parle bien et on respecte tout le monde ».

Il lui faut patienter, c'est vrai, mais comme les autres.

Date de création : 1974

<u>Habilitation</u>: Arrêté d'habilitation du Président du Conseil Général en date du 2 avril 2014

<u>Implantation géographique</u>: Les équipes de Prévention Spécialisée interviennent sur 6 territoires drômois :

- la ville de Romans-sur-Isère
- les villes de Crest et Aouste-sur-Sye
- au sein du CIPD¹ de Portes-lès-Valence, les villes de Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Etoile et Portes-lès-Valence
- la ville de Montélimar
- la communauté de communes Porte de DromArdèche
- la communauté de commune du Val d'Eygues (Nyons et alentours)

#### Public:

- Catégories d'âge : 11-21 ans
- Caractéristiques sociales :
  - Jeunes dont les familles rencontrent des difficultés sociales et euxmêmes confrontés à des situations d'exclusion
  - Jeunes « en errance », « SDF » et en rupture familiale, aux parcours chaotiques (dont d'anciennes prises en charge ASE ou PJJ)
- Jeunes de milieux sociaux sans difficulté apparente mais qui manifestent des signes de mal-être, souvent en lien avec un contexte familial difficile et/ou conflictuel.

Ces catégories ne constituent pas des ensembles fermés ; dans la réalité, les frontières ne sont jamais nettes et, au cours des années, un même jeune peut passer de l'une à l'autre.

<u>Missions</u>: L'action du service vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes. Intervenant sans mandat nominatif, mais avec l'objectif d'obtenir l'adhésion des jeunes, l'action de la PS s'organise autour de plusieurs principes opérationnels consistant notamment à aller à la rencontre de son public au travers d'une présence sociale de rue, d'accompagnements socioéducatifs personnalisés, d'actions et activités collectives.

#### Obiectifs de l'intervention :

- Prévenir les situations de rupture et d'exclusion vis-à-vis de la scolarité, de la formation et de l'emploi, et plus globalement du corps social en général (incivilités, discrimination...),
- Favoriser l'accès aux réponses de droit commun (aide sociale, santé, formation...),
- Contribuer à accroître, sur le territoire d'intervention et en partenariat avec d'autres acteurs, les ressources et réponses aux difficultés rencontrées par la jeunesse.

#### Réalisations

5 principaux axes d'interventions ont été développés au sein du service en 2014 : scolarité, santé, parentalité, insertion sociale et professionnelle des jeunes, sociabilités et lien social.

Les interventions misent en œuvre reposent sur la mobilisation des principaux outils de la prévention spécialisée : présence sociale de rue et au sein des structures partenaires, accompagnements socioéducatifs personnalisés, actions et activités collectives.

#### 1) Scolarité

- Des conventions de partenariat sont passées avec la majorité des collèges auprès desquels nous intervenons.
- Mise en œuvre de médiations avec les familles : rôle d'interface entre l'établissement scolaire, la famille et l'enfant.
- Présence sociale régulière en périphérie, mais aussi au sein des établissements scolaires (principalement collèges, mais également lycées, plus rarement en primaire en ciblant les classes de CM2).
- Accompagnements individuels autour du sens de l'école, du projet scolaire, de l'orientation des élèves.
- Ponctuellement, prise en charge d'élèves temporairement exclus des collèges (sous la forme de mesures de responsabilisation financées dans le cadre du CUCS à Montélimar, mais également des expérimentations conduites à Romans et Portes-Lès-Valence).
- Orientation et accompagnement vers des prises en charge en matière de **soutien solaire** (travail de mise en lien avec les structures d'animation socio-culturelles, les programmes de réussite éducative, les médiathèques...)
- Accompagnement des élèves au sein des Centre d'Information et d'Orientation (CIO), des chambres des métiers, des Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA)...
- Accompagnement à la **recherche de stages** dans le cadre scolaire.
- Interventions en collège portant sur l'orientation et le décrochage.

#### 3) Parentalité

- Rencontres quotidiennes des parents dans l'espace public (proximité des écoles, structures d'animation, commerces, évènements festifs du quartier).
- Rencontres personnalisées au domicile et dans nos locaux (parfois sur rendez-vous, mais très fréquemment de manière spontanée).
- Accompagnements et médiations des équipes éducatives auprès des établissements scolaires, notamment lors des conseils de discipline.
- Intervention au sein du canton de Portes-Lès-Valence du **bus « le Lézard »**, outil permettant de tisser des liens avec les parents, et d'aborder ainsi les sujets qui les préoccupent.
- A raison de 3 demi-journées par semaine, animation par l'équipe de Romans d'un lieu permettant l'accueil des mères et femmes du quartier de la Monnaie, « La Croisée des chemins ».

#### 4) Insertion sociale et professionnelle

- Accompagnements personnalisés destinés aux 16-25 ans : accompagnement vers les missions locales, les employeurs, les associations intermédiaires, les formations...
- Accompagnements aux différents forums des métiers et rencontres avec des employeurs.
- Préparation aux entretiens d'embauche, aide à la rédaction des CV, conseils (il est souvent nécessaire de réassurer ces jeunes quant à leurs capacités et leurs potentialités).
- Mises en stage (conventions de stages produites par la SEAD).
- Accompagnements portant sur les questions d'accès au logement, en lien notamment avec les Comités Locaux pour le Logement Autonome des jeunes (CLLAJ), les Fover des Jeunes Travailleurs (FJT), les CHRS.
- Action des Ateliers d'Ariane et chantiers éducatifs.



- Création d'un **groupe de travail** « Santé des jeunes » réunissant tous nos territoires d'intervention, ce qui favorise les échanges d'expériences et les possibilités de formation, en interne comme en externe.
- De nombreuses **interventions en milieu scolaire** : vie affective et sexualité, conduites à risques et addictions (ces interventions concernent l'ensemble des territoires, et touchent encore cette année plusieurs centaines d'élèves de collèges).
- Accompagnements personnalisés orientés sur la promotion de la santé et/ou l'accès aux soins.
- Présence ponctuelle en **milieu festif**, à l'exemple du festival des « Oreilles du Renard » : 6 éducateurs sont intervenus au mois de mai 2014, dans une perspective de promotion de la santé et de réduction des risques. Une maraude sur le site du festival a permis de prévenir des conséquences liées aux phénomènes d'alcoolisation et d'orienter vers les professionnels du soin.
- Utilisation de **stands mobiles de promotion de la santé** (charrette, chariots et autres stands). Cet outil, développé initialement par l'équipe de Crest, a continué à se développer en 2014, au sein du canton de Portes-Lès-Valence et au sein de la CCVE (Nyonsais).



#### 5) Sociabilité et lien social

- Le « travail de rue » permet d'aller à la rencontre des jeunes dans une perspective d'accompagnement, mais participe également à la production du lien social, en aménageant des espaces de parole favorisant un apaisement des tensions pouvant s'exprimer au sein du territoire.
- Aide à la création d'associations par les jeunes, un support éducatif leur permettant de faire l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté (canton de Portes-lès-Valence et CCVE).
- Action visant à développer le « mieux vivre ensemble », la gestion des conflits et la médiation scolaire (CCVE).
- Action « 13/18 questions de justices », visant à sensibiliser les adolescents sur leurs droits, mais également leurs devoirs (Romans).
- Sur l'ensemble des territoires, de nombreuses actions et activités collectives permettent également de conduire un travail éducatif de nature à développer positivement la sociabilité des jeunes.

## **Tremplin**

Tremplin est un service d'accueil de jour (SAJ) intervenant dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative, ou d'une mesure pénale. A partir de 2 lieux d'accueil et d'activités situés à Valence et à Puygiron (près de Montélimar), Tremplin accompagne chaque jeune individuellement dans un espace de travail collectif.

Les parents sont étroitement associés au projet de leur enfant.



#### Chiffres-clés

• Nombre de journées : 5 273, dont 4 636 pour le Département de la Drôme.

• Taux d'occupation : 90,29 %

• Nombre de bénéficiaires : 40.

• 30 candidatures pour 23 admissions (77 %).

#### Faits notables

- 75 % de garçons et 25 % de filles.
- Age moyen: 14 ans et 11 mois à Tremplin nord;
   15 ans et 3 mois à Tremplin sud.
- Origine géographique Tremplin nord : 17 de Valence et environs, 4 de Romans et environs, 3 du Sud-Drôme ; Tremplin sud : 7 de Montélimar et environs, 6 du Sud-Drôme, 3 d'un autre département.
- Objectifs du placement : remobilisation personnelle pour faciliter l'orientation, travail sur les compétences relationnelles (aux pairs, à l'adulte, au cadre, à la loi...), reprise de rythmes structurés.
- Motifs complémentaires : conflits parentaux, conflits entre le jeune et ses parents, maltraitances ou négligences (> 1/3), défaillances psychologiques des parents (> 1/3), conduites déviantes et faits de délinquance avérés.
- Durée moyenne du placement Tremplin nord : 1 an et 4 mois ; Tremplin sud : 8 mois et demi.
- 8 jeunes de Tremplin nord et 4 de Tremplin sud ont effectué un stage en entreprise ; 2 ont travaillé en chantier éducatif.
- Situation des 25 sortants : retour en famille 54 %, rescolarisation 25 %, placement avec hébergement 13 % (CEF et CER), 1 contrat SEP (4 %), 1 emploi aidé.

#### Réalisations

- Evaluation interne et plan d'amélioration continue de la qualité; engagement d'une réflexion sur le projet de service (réactualisation programmée en 2015).
- Activités liées à la citoyenneté et au vivre ensemble : 5 réussites à l'ASSR (partenariat avec l'UEAJ), 3 réussites au PSC1\*; audiences correctionnelles au TGI de Grenoble, interventions bénévoles au sein de l'EHPAD de Beauvallon (3 jeunes); partenariat avec le Domaine du Plovier (3 jeunes aident les résidents handicapés moteurs pour un atelier peinture); participation à la Course du Cœur (conduite de vélos adaptés permettant à 4 personnes handicapées de participer à la course).
- <u>Activités sportives</u> : boxe, musculation, badminton, foot, rugby, course, équitation adaptée (avec ACJ), descente de l'Ardèche en canoé et randonnée dans le diois (mini-camps).
- <u>Découverte de l'environnement socio-professionnel</u> : visites du CIO, de la Mission Locale, de l'AFPA, visites d'entreprises et enquêtes métiers ; préparation et vente de confiserie, buffets, décoration de la pièce de vie, débarrassage d'ordinateurs...
- <u>Atelier savoirs de base et apprentissages</u> : remobilisation scolaire à partir des projets en cours (chantiers notamment).

#### Enjeux et perspectives

Evolutions envisagées pour 2015 : rendre plus lisibles les accompagnements, travailler davantage en transversalité, réduire la durée des prises en charge et structurer le panel d'activités proposées en 8 modules complémentaires : diagnostic personnalisé, santé et prévention des risques, savoirs de base et TIC, citoyenneté, orientation et découverte de l'environnement professionnel, soutien à la parentalité, sport et mieux-être, accompagnement socio-éducatif individualisé.



Date de création : 2007

Localisation géographique :

Tremplin nord : 54 rue Roberval - 26000 VALENCE Tremplin sud : Centre du Jabron - Quartier Bégure -

26160 PUYGIRON (près de Montélimar).

<u>Habilitation</u>: par le Conseil Général et la PJJ au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et des articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative.

<u>Public</u>: adolescents âgés de 12 à 18 ans en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, ayant des rapports difficiles avec la scolarité et les adultes chargés de leur éducation (non-respect des règles et des limites, instabilité, manque de confiance...), souvent accompagnés de difficultés d'apprentissage ou de rupture scolaire, et présentant fréquemment des problèmes de comportement.

Missions: Apporter aux jeunes accompagnés un soutien éducatif renforcé pouvant contribuer à éviter un accueil continu (placement avec hébergement). La famille est accompagnée dans l'exercice de sa fonction parentale. Par la mise en œuvre d'une prise en charge diversifiée et personnalisée, Tremplin permet d'opérer un réaménagement des rapports que l'adolescent entretien avec son environnement, ainsi qu'une remobilisation visant idéalement à une réintégration ou intégration dans un cursus scolaire ou de formation.

#### Objectifs de la prise en charge :

- Sur la base d'une analyse globale de la situation du jeune, de ses besoins, de ses ressources, l'accompagner progressivement dans la réduction des difficultés qu'il rencontre sur le plan éducatif, de la santé (tant physique que psychologique), de son inclusion sociale (accès à l'instruction, à la formation, à la culture, à la citoyenneté...).
- Du fait de la mise en place d'un espace de vie rassurant et d'un large panel d'activités supports l'amener à s'apaiser, se reconstruire, se socialiser.
- Par des rencontres et des échanges réguliers, aider les parents à apporter des réponses adaptées aux besoins de leur enfant.

<sup>\*</sup> PSC1 : prévention et secours civique de niveau 1



#### Chiffres-clés

- Sur les 56 jeunes orientés vers l'action, 51 ont été reçus en entretien.
- Nombre de bénéficiaires : **31** jeunes ont démarré un accompagnement (55,3 %), 9 ont abandonné, **22** sont allés au bout de leur parcours.

#### **Faits notables**

- Service orienteur : prévention spécialisée (14 pour 4 engagements), mission locale (11 pour 5), SEAD (12 pour 6), CIO (12 pour 6), autres (7 pour 1).
- Moyenne d'âge : 16 ans et 11 mois.
- Origine géographique : 10 de Valence, 5 de Portes-Lès-Valence, 4 de Bourg-Lès-Valence, 1 d'Etoile, 1 de Beaumont-lès-Valence, 1 de La Voulte.
- Situation familiale : parents séparés 58 %, parent décédé 19 %.
- 87 % bénéficient ou ont bénéficié de mesures éducatives, dont 35 % suite à des actes délictueux.
- Temps de déscolarisation : > 2 ans 32 %, 1 à 2 ans 10 %, 6 à 12 mois 26 %, < 6 mois 26 %, NC 6 %.
- Durée moyenne du parcours : 14 semaines.
- Situation à l'issue du parcours : si au 30 juin près de 60 % des jeunes avaient accédé à la formation et à l'emploi (dont emplois aidés), 6 mois plus tard 4 jeunes restent en situation d'emploi (2 CDI et 2 contrats intérimaires) et une jeune femme en formation (CAP petite enfance), soit un total de 23 %.

## Ateliers d'Ariane



#### Réalisations

- <u>Activités de mobilisation</u>: Interviews métiers, rencontres de professionnels et visites d'entreprises, visites de centres de formation, relations médias (émission de radio, reportage télé...)
- <u>Activités culturelles et sportives</u> (Musée de Valence, Palis du facteur Cheval...), <u>activités créatives et d'expression</u> (réalisation de cartes de vœux, création d'un blog...)
- Lien aux parents et aux travailleurs sociaux identifiés
- <u>Chantiers</u>: pose de parquet flottant, peinture, espaces verts, marquage au sol, nettoyage de façade, fabrication de palettes, de chaussures, épuration des blés...
- Partenariats : Fondation des Apprentis d'Auteuil (accès au réseau formation, interventions d'une conseillère en insertion professionnelle et constitution d'un réseau d'entreprises), le Groupe Archer (contractualisation expérimentale de signature de CUI-CAE pour 4 jeunes), différents services de la SEAD (prêt de matériel, mise à disposition d'intervenants, chantiers internes).
- Pistes à creuser : renforcer les stages de découvertes métiers sur des temps courts, développer les actions de décadrage (mini-camps, via ferrata, journées équestres...), renforcer les temps d'accompagnement individualisé, associer la psychologue à des temps de co-animation, renforcer le travail de collaboration et les passerelles avec les partenaires de territoire (E2C\*, Mission Locale), développer le réseau de partenaires (éducation à la santé, à la citoyenneté, à la mobilité...)

#### **Enjeux et perspectives**

\* E2C : Ecole de la Deuxième Chance

Les incertitudes de la reconduite du projet d'une année à l'autre, et le temps de latence entre la fin de la première expérimentation et l'acceptation de l'ensemble des subventions pour la poursuite, ont conduit les acteurs de la plateforme à exprimer clairement leur appréciation positive de l'utilité sociale d'un tel dispositif sur le territoire.

Le **plan régional de raccrochage** arrivant à son terme au 31 juillet, la Région a mandaté l'Institut Français d'Education pour en conduire l'évaluation : 4 dispositifs sur une soixantaine ont été retenus, dont les Ateliers d'Ariane.

Nous espérons que dans le cadre du plan de raccrochage Région à venir, il sera possible d'obtenir des modes de **financement pluriannuels**, dans l'intérêt de la continuité des parcours des jeunes, de la construction du réseau partenarial local et de la pérennisation des postes.

<u>Date de création</u>: **septembre 2013**, en collaboration avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil

<u>Cadre</u>: Financement de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du plan régional en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi. Cofinancement du Conseil Général de la Drôme et du Fonds Social Européen.

Localisation: Valence

<u>Public</u>: Jeunes de 16 à 25 ans résidant sur l'agglomération valentinoise, sortis des dispositifs de formation sans qualification ni diplôme, sans emploi et en marge de tout dispositif d'insertion.

#### Missions:

- Remobiliser durablement les jeunes sur un projet d'insertion par une approche globale
- Assurer la continuité des parcours grâce à un travail partenarial maillé
- Raccrocher les jeunes aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle de droit commun, et /ou favoriser leur accès à l'emploi, par un travail maillé et en relais avec les différents acteurs du territoire.

#### Obiectifs

- Proposer des situations de valorisation des potentiels par différentes modalités de mise en activité (chantiers, activités de communication par des formes variées, entretiens individuels ...)
- Accompagner le jeune dans la découverte de l'environnement socioprofessionnel et favoriser son inscription dans celui-ci
- Rendre chaque jeune acteur de son parcours en coconstruisant les étapes et leur évaluation.





#### Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 25.
- 18 chantiers, 46 contrats de travail, 628 heures.

#### Faits notables

- 20 garçons et 5 filles.
- Age moyen: 19 ans et 8 mois.
- Origine géographique : 11 du bassin montilien, 4 du Canton de Portes-Lès-Valence, 4 du Nyonsais (Communauté de communes du Val d'Evgues), 4 de Crest et Aouste-sur-Sye, 2 de Romans-sur-Isère.
- Situation sociale : sur 25, 21 jeunes n'étaient ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi.

#### Réalisations

**Chantiers éducatifs** 

- Subventions obtenues du FIPD et dans le cadre du CUCS de Montélimar (projet Recycl'Action).
- Encadrement : 10 chantiers ont été encadrés par l'équipe de Prévention de Montélimar, 3 par l'équipe de Nyons, 2 par l'équipe de Prévention de Crest-Aouste, 2 par l'équipe du CIPD de Portes-lès-Valence, 1 par l'équipe de Romans.
- Nature des chantiers : 7 chantiers cuisine (préparer, dresser et assurer le service de lunchs), 6 chantiers bâtiment (réfection des locaux des équipes de prévention spécialisée et d'AEMO, construction d'une terrasse, peinture extérieure de postes transformateurs ERDF), 2 chantiers agricoles, 3 chantiers divers (gardiennage d'un parking à l'occasion d'un évènement festif, débarrassage d'encombrants).
- Clients : ERDF, Drôme Aménagement Habitat, Sud Génération Semences, les communes de Montaulieu, Montélimar, Etoile-sur-Rhône, Loriol, Colonzelle, la communauté de communes du Val d'Eygues et la communauté d'agglomération Montélimar-Sésame.
- Projet « Recycl'Action » : récupération d'encombrants dans les caves des immeubles et réparation de cycles, associant des parents et en partenariat avec l'association Montélovélo - 11 jeunes âgés de 17 à 21 ans ont participé à l'action dont 6 ont travaillé en chantiers éducatifs.

#### Cadre légal :

Activité portée par la Prévention Spécialisée et XP2i. association intermédiaire depuis 2006.

#### Public:

Filles et garcons de 14 à 16 ans (législation particulière) et de 16 à 25 ans.

#### Mission:

Accueil, accompagnement et mise à disposition à titre onéreux de jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales professionnelles particulières afin de faciliter leur insertion professionnelle.

#### Objectifs:

- Remobilisation, évaluation des compétences et de l'implication personnelles
- · Rémunération. renforcement de l'estime de soi et des savoir-faire
- Insertion socioprofessionnelle et accompagnement à l'emploi.

#### Modalités pratiques

Dans un premier temps, un devis est établi et présenté au client pour acceptation et signature.

Une fois l'activité réalisée, une facturation au client est effectuée par la prévention spécialisée (prise en compte du travail des jeunes mais aussi de l'encadrement technique, des éventuels matériaux et du matériel nécessaire aux travaux). XP2i facture à la prévention spécialisée le coût des charges salariales, ainsi que des frais de gestion et d'assurance.

L'encadrement éducatif assuré par les équipes de prévention spécialisée n'est pas facturé : l'outil « chantier » est partie intégrante des supports utilisés. Les salaires sont donc pris en charge dans le cadre du financement global des actions de prévention spécialisée.

#### La partie se joue donc à 3 :

- Le service de prévention spécialisée qui gère l'activité « chantiers éducatifs »,
- le client qui bénéficie de la prestation,
- XP2i qui assure la fonction employeur et met les jeunes salariés à disposition de la prévention spécialisée, gestionnaire du chantier.

#### **Enjeux et perspectives**

Les chantiers éducatifs constituent un premier niveau de réponse, adapté aux besoins comme à la demande des jeunes les plus éloignés de l'emploi. A l'inverse d'autres départements, ils sont encore peu développés en Drôme.

Objectifs 2015 : augmenter progressivement le nombre de jeunes bénéficiaires de chantiers, faire connaître cette solution et la promouvoir auprès de partenaires potentiels (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, établissements publics, entreprises, personnes privées...), continuer à en structurer l'organisation.











## PUYGIRON **Quand insertion** rime avec cuisine!

Un chantier éducatif s'est déroulé au Dispositif territorial sud de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. En effet, deux jeunes Montiliens ont avec des éducateurs de la Prévention spécialisée préparé activement pendant deux jours les repas de grande qualité pour les participants au tournoi "Tous enfants de la République", organisé par la municipalité montilienne le 30 avril. Motivés, les deux jeunes avaient signé avec XP2i, association intermédiaire, un contrat de travail d'une douzaine d'heures. Ils ont ensuite préparé un repas de qualité au profit des partici- l'insertion des jeunes.



Des repas colorés et plébiscités.

pants sportifs au premier challenge inter-entreprise qui s'est déroulé en soirée à l'espace éducatif et sportif. Une belle initiative à promouvoir en faveur de

Source: Dauphiné Libéré

# Dispositif Territorial Sud (DTS) PÔLE TERRITORIAL MONTÉLIMAR - PUYGIRON



Le DTS regroupe et coordonne les activités basées à Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar) :

- CER
- Tremplin (antenne Sud)
- XP2i ateliers et chantiers d'insertion
- Amis et Cavaliers du Jabron (ACJ) centre équestre

Sa vocation : promouvoir l'ancrage territorial et l'articulation avec l'ensemble des services implantés localement (Prévention spécialisée, AEMO et SIE).

« Un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse. »

Proverbe africain



En 2014, le DTS est à l'origine de plusieurs projets portés par la Sauvegarde 26, XP2i et ACJ :

- Placement extérieur de jeunes détenus
- Séjours de rupture
- Séjours de vacances spécialisés (2015).

## Ateliers et chantiers d'insertion

## Activité de l'association filiale XP2i



#### Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 52.
- Taux d'occupation : 84 % pour le chantier « Palefrenerie et services », 87 % pour « Bâtiments et Environnement ».
- 75 candidatures pour 52 admissions (69 %).
- 45 % sur le chantier « Bâtiments et Environnement », 55 % sur « Palefrenerie et services ».

#### **Faits notables**

- Contrats de 7 mois renouvelables jusqu'à 2 ans.
- Une majorité d'hommes : 87 %.
- Age moyen: 26 ans (en baisse).
- Origine des candidatures : territoire de Montélimar (Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame, Communauté de communes Pays de Marsanne et Communauté de communes du Pays de Dieulefit).
- Types de prise en charge : 17 RSA venant de Pôle Emploi, 26 jeunes orientés par la Mission Locale, 4 bénéficiaires de l'ASS et 1 de l'AAH.
- Près de 20 % des salariés bénéficient d'un suivi judiciaire par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).
- Motifs du suivi : sans emploi, rupture sociale et familiale, difficulté de socialisation, conduites additives, absence de qualification et de formation, problèmes de santé.
- Durée du suivi pour les sortants : 9 mois pour le chantier « Palefrenerie et services », 11,5 mois pour « Bâtiments et Environnement ».
- Objectifs de sortie : emploi durable 37 % (CDI et CDD) pour
- « Palefrenerie... » et 37 % (création d'entreprise) pour
- « Bâtiments... »; emploi de transition 25 % (Emploi d'Avenir, CDD) et 25 % (emploi saisonnier); sorties positives 19 % (formation débardage) et 12 %; sorties dynamiques 60 % et 50 % (la valeur de référence pour les chantiers d'insertion est de 60 %).

#### **Réalisations**

- Malgré la **réforme de l'IAE\***, nous avons fait le choix de maintenir nos effectifs à hauteur de 22,2 ETP (Equivalent Temps Plein) pour les 2 chantiers.
- Des efforts conséquents ont porté sur l'organisation des chantiers, avec notamment la production d'un recueil de supports administratifs (livret d'accueil, planning de travail, fiches de poste...) permettant un meilleur accompagnement des salariés en insertion.
- XP2i est un adhérent actif du **Collectif Emplois Solidaires**, association qui réunit une vingtaine de structures de l'IAE\* (AI, EI, ACI et ETTI) de Drôme-Ardèche.
- Nous bénéficions d'une subvention MILDECA pour organiser des actions de prévention aux conduites addictives (cette année: santé, consommation de stupéfiants et hygiène alimentaire), en nous appuyant notamment sur TEMPO ou l'ANPAA.
- Autres partenariats : SPIP (placement extérieur de jeunes détenus), ONF, collectivités...

#### Enjeux et perspectives

Impactés par la réforme du financement de l'IAE\*, il nous semble indispensable de fédérer l'ensemble du secteur afin d'interpeller les pouvoirs publics.

Afin de garantir l'équilibre de nos activités, nous devons poursuivre nos efforts de réorganisation en interne tout en prospectant vers de nouveaux marchés.

Il s'agit également de construire de **nouveaux partenariats** entre acteurs de la vie économique, organismes de formation et structures de l'IAE\*. L'élaboration d'une **plateforme technique d'insertion** à l'échelle du territoire Sud-Drôme offrirait une nouvelle opportunité aux jeunes les plus en difficulté en leur garantissant un parcours de formation conduisant vers un emploi durable.



#### Histoire:

L'association filiale XP2i a été créée en 1994 pour gérer des activités d'insertion professionnelle. Elle est le cadre légal des chantiers d'insertion organisés sur le site de Puygiron.

Le nom «XP2i» vient des mots «expédition, incinérateurs et insertion». A son origine, l'association créait des incinérateurs à destination des refuges de haute montagne et de dispensaires de soins hospitaliers à l'étranger (Albanie, Maroc, Tanzanie...)

#### Missions:

Les ateliers et chantiers d'insertion ont pour vocation d'accueillir des publics en grande difficulté sociale, orientés par Pôle Emploi et la Mission Locale. Les salariés en insertion signent un contrat aidé de 6 mois qui peut se prolonger pour 24 mois.

#### Organisation:

Créée initialement sous forme de chantier polyvalent, l'activité d'insertion comprend aujourd'hui 2 chantiers :

- « Palefrenerie & Services »: soins aux équidés du centre équestre, pansage, nourrissage, entretien des boxes et parcs, entretien du site et prestations de service extérieures
- « Environnement & Bâtiments »: entretien d'espaces verts, berges de rivière et surfaces boisées, entretien et second œuvre du bâtiment (peinture, cloisons sèches, électricité, plomberie, maçonnerie et petit terrassement, enduits de façades...)

#### Public :

Jeunes (18-24 ans) et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (à partir de 25 ans).

#### Objectifs:

- · Retour à un emploi durable
- Accès à la formation
- Redécouverte du monde du travail (rythme, assiduité, savoir-être...)

\* IAE : insertion par l'activité économique

## Placement extérieur de jeunes détenus





#### **Chiffres-clés**

Nombre de journées : 305.
Nombre de bénéficiaires : 3.

• 5 demandes d'admission sur le dernier trimestre 2014.

#### **Faits notables**

• 3 hommes, pas de femme.

• Age moyen : 20 ans et demi.

• Origine géographique : 1 de Pierrelatte, 1 de Valence, 1 de Montélimar.

- Etablissements de provenance des candidatures : Maison d'Arrêt de Valence (provenance des 3 jeunes admis), centres pénitentiaires de Saint-Quentin-Fallavier et Salon de Provence.
- Antécédents judiciaires : pour les 3, plusieurs incarcérations ou placements PJJ (CEF ou CER). Début des délits très jeunes 13-14 ans).
- Niveau scolaire : 1analphabète, 2 en 3<sup>ème</sup>.
- Situation familiale : séparation parentale, difficultés familiales (père absent ou violent, relation conflictuelle entre les parents).
- Durée moyenne de placement : 5 mois et demi.

#### **Réalisations**

- L'accompagnement social et professionnel peut se prolonger après le placement. Le détenu peut notamment poursuivre son contrat de travail au sein des chantiers d'insertion. A la fin du placement, le jeune reste suivi par le SPIP dans le cadre de diverses mesures (sursis mise à l'épreuve par exemple).
- Structuration du service (fiche de renseignement, fiche de contrôle, règlement intérieur, contrat d'engagement...); rédaction du projet pédagogique en cours (2015).

#### **Enjeux et perspectives**

Les Juges prononcent encore peu de mesures de placement extérieur sur le département de la Drôme, alors que ce type d'aménagement de peine permet d'éviter les sorties sèches de détention (sans aucun suivi), dont plusieurs études démontrent qu'elles augmentent le risque de récidive.

Plusieurs demandes sont à l'étude pour l'année 2015 durant laquelle nous devrions accueillir simultanément 5 jeunes détenus.

Des réunions partenariales sont prévues entre des collectivités locales et la SEAD afin de réfléchir à la question de l'insertion des jeunes détenus sur notre territoire, en lien avec la création de la nouvelle maison d'arrêt de Valence.

Histoire: Ce service a été créé en juillet 2014, avec l'accueil d'un premier jeune détenu, à partir d'un partenariat établi avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et suite à la réponse de la SEAD a un appel à projet de la Fondation de France.

<u>Localisation géographique</u>: Centre du Jabron à Puygiron (DTS).

<u>Cadre légal</u>: Justice pénale des majeurs. Le placement extérieur est un aménagement de peine qui fait suite à une demande motivée du détenu validée par le Juge d'Application des Peines.

<u>Public</u>: Jeunes détenus de 18 à 25 ans originaires de la Drôme.

Missions: Offre d'accueil, d'hébergement et d'appui à une démarche d'insertion dans le cadre d'un placement extérieur. Dispositif original axé sur l'insertion professionnelle, la médiation animale, le soutien psychologique et le renforcement de l'accompagnement social.

#### Objectifs:

- Préparation de la sortie de détention dans le cadre d'un placement extérieur
- Mise en place d'un projet de réinsertion globale pour le jeune détenu visant son autonomie à travers la gestion d'un logement, un accompagnement social et professionnel renforcé, et la mise en place d'activités favorisant une remobilisation psychologique et sociale (équitation adaptée, suivi psychologique).

« C'est surtout en prison qu'on croit à ce qu'on espère! »

Honoré de BALZAC, La dernière incarnation de Vautrin, 1847



#### Karim est âgé de 21 ans quand il est accueilli par notre service dans le cadre de son placement extérieur.

Toute son enfance, il l'a passée avec ses 2 parents et ses 7 frères et sœurs en Algérie. C'est à l'âge de 12 ans qu'il arrive en France avec son père. Ce déracinement a de lourdes conséquences identitaires sur Karim, qui sont encore renforcées par son décrochage scolaire.

En effet, Karim est scolarisé dès son arrivée en classe de 5ème, mais ne sachant ni lire ni écrire le français, il décroche rapidement. Ne voyant aucun avenir ou projet concret se dessiner pour lui, il commence à « traîner » avec d'autres jeunes du quartier et à commettre des délits : vols, bagarres, consommation excessive d'alcool et de stupéfiants.

Ainsi, il est placé dès 14 ans en Centre Educatif Renforcé, puis en Centre Educatif Fermé. A la fin de chaque placement, Karim récidive. A sa majorité, il est incarcéré en maison d'arrêt.

Il bénéficie en 2014 d'un aménagement de peine : un placement extérieur, par le biais de la Sauvegarde et du SPIP. Karim arrive dans un état de fatigue général (physique et psychologique), sans aucune qualification ni diplôme, avec une estime de lui-même très faible.

Ayant passé toute son adolescence dans des foyers ou en détention, Karim est peu autonome. Il est nécessaire de l'accompagner dans ses démarches administratives (renouvellement de titre de séjour, dossier CAF), dans les temps du quotidien (courses, entretien de son logement, respect des horaires...), mais également au niveau du travail et de la santé (rendez-vous chez le dermatologue, renouvellement de CMU, suivi psychologique...).

Il est difficile pour Karim de respecter le cadre de son placement extérieur. Il nous faut le reprendre à plusieurs reprises. Mais à force d'accompagnement et de soutien, de séances d'équitation adaptée ou de thérapie psychologique, nous le voyons devenir plus autonome et responsable, retrouver confiance en lui. Il formule alors de nombreux projets : obtenir le permis B, effectuer une remise à niveau, avoir un métier et surtout, arrêter les délits.

Bien que le placement extérieur se soit terminé il y a quelques mois, Karim a souhaité continuer à travailler au sein des chantiers d'insertion d'XP2i. Il est désormais assidu au travail, ses absences sont quasi-inexistantes. Il a pris conscience de l'intérêt de travailler pour gagner de l'argent et être ainsi indépendant et autonome. Il va également participer, en mars 2015, à une formation de 4 jours en espaces verts.

Karim se montre plus détendu, plus apaisé qu'à son arrivée. Il dit lui-même avoir pris conscience des bénéfices du placement extérieur. Lui qui consommait auparavant régulièrement de l'alcool en grande quantité ne boit plus depuis plusieurs mois. Il dit se sentir mieux dans sa tête aujourd'hui : « J'ai compris que même les choses mauvaises qui m'arrivent, au final, c'est pour mon bien. », dit-il lorsqu'on le reprend.

Même si un gros travail d'accompagnement reste à faire, Karim est en net progrès. Une sortie « sèche » de détention ne lui aurait pas permis d'amorcer ce travail de réinsertion, nécessaire à la construction progressive de son autonomie.





## Séjours de rupture

## avec l'association filiale Les Amis et Cavaliers du Jabron



La devise d'ACJ:

« Partage ta chance! »



#### Séjours de rupture

Date de création: 2014

<u>Cadre légal</u>: cette activité relève de la protection de l'enfance au titre de l'article 375 du code civil.

Public : Adolescents de 14 à 18 ans accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance

Missions: Au sein d'une structure rassurante, le séjour de rupture doit permettre au jeune accueilli de « se poser » psychiquement et de découvrir une autre manière de vivre, dans le respect des règles et d'autrui.

#### Objectifs:

Remobiliser, faire réfléchir le jeune sur son histoire personnelle et familiale, apaiser un climat conflictuel et repartir vers un projet de vie réfléchi et travaillé. Le séjour de rupture doit être un tremplin pour un nouveau départ.



#### Chiffres-clés

Nombre de journées : 81Nombre de bénéficiaires : 1

#### **Faits notables**

- 1 garçon.
- Age: 15 ans.
- Origine de la candidature : ASE des Deux-Sèvres.
- Suivi immédiatement antérieur : placement ASE en famille d'accueil.
- Motifs du placement : mise en échec des différents placements en familles d'accueil et structures d'hébergement de son département d'origine.

#### Réalisations

- Le séjour de rupture offre au jeune en difficulté un cadre accueillant, sécurisant et bienveillant, un environnement privilégié permettant de rompre avec son quotidien pour se découvrir autrement. Il permet également une confrontation à une culture et à des modes de vie différents, qui peut être l'occasion d'un regard posé sur son propre fonctionnement et d'une ouverture sur des perspectives nouvelles.
- Le suivi proposé s'appuie sur les diverses compétences du DTS : hébergement en famille de parrainage, équitation adaptée, soin psychologique, insertion socioprofessionnelle et accompagnement éducatif renforcé.

## Enjeux et perspectives

Cette activité répond à un important besoin social des services ASE et du secteur associatif dans la gestion des crises pour les mineurs placés en grande difficulté. Il s'agira en 2015 de la structurer, afin d'être en capacité de répondre aux sollicitations sans surcharger l'ensemble des services impliqués dans le dispositif. Le projet de service est d'ores et déjà en cours d'écriture.

« Le seul, le vrai, l'unique voyage, c'est de changer de regard. »

Marcel PROUST, A la recherche du temps perdu, 1913-1926.

#### Amis et Cavaliers du Jabron

<u>Date de création</u>: Pour l'association filiale «ACJ»: 1er janvier 2000. Le centre a été créé par la Prévention Spécialisée en 1980 sous le nom de «Jabron Loisirs».

<u>Localisation</u>:\_Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar)

Public: Tout public à partir de 4 ans

#### Double mission:

- sportive : à ce titre ACJ est un centre équestre comme les autres, accueillant tout cavalier désireux de découvrir le monde équestre en médiation animale, loisirs et compétition
- sociale: accueil en équitation adaptée de jeunes en difficulté sociale, familiale ou scolaire, et de personnes porteuses de handicap.

#### Objectifs:

- Favoriser les rencontres et les échanges entre les différents publics, promouvoir la cohésion sociale et la mixité
- Permettre la pratique équestre au plus grand nombre.



## **CO**ORDONNÉES des SERVICES

Accueil Écoute et Médiation Familiale (AEMF) – Espace Rencontre	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 19 04	aemf@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 43 80 21	
Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 66 20	aemo@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 55 01 93	
Administrateurs ad <mark>hoc</mark>	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 66 20	adhoc@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 55 01 93	
Amis et Cavaliers du Jabron	Quartier Bégure	tél : 04 75 53 90 56	jabron@adsea26.org
	26160 PUYGIRON	fax: 04 75 53 81 75	
Centre Éducatif Fermé (CEF)	1 rue Lesage	tél : 04 75 86 00 16	cef@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 42 42 19	
Centre Éducatif Renforcé (CER)	Quartier Bégure	tél : 04 75 53 95 81	cer@adsea26.org
	26160 PUYGIRON	fax: 04 74 53 81 75	
Centre d'Hébergement Diversifié (CHD)	1 rue Lesage	tél : 04 75 25 92 54	chd@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 25 92 58	
Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 43 80 20	cpfs@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 43 80 21	
Prévention Spécialisée (PS) – Chantiers éducatifs	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 78 53 30	prevention@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 42 43 53	
Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 86 84	sagajm@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 44 45 32	
Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 86 84	sapmf@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 44 45 32	
Service Central Administratif et de Gestion (SCAG)	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 19 00	contact@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 55 79 67	
Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative (SCOPE)	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 19 04	aemf@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 82 82 03	
Service d'Investigations Éducatives (SIE)	238 rue Barnave	tél: 04 75 43 94 30 / 32	sis@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 43 94 31	
Tremplin – Accueil de jour	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 82 86 84	tremplin@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 44 45 32	
Villas éducatives et hébergement diversifié	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 42 14 29	feducatif@adsea26.org
	26000 VALENCE	fax: 04 75 42 61 28	
XP2i	7&9 rue Lesage	tél : 04 75 78 53 33	xp-association@hotmail.com
	26000 VALENCE	fax: 04 75 53 81 75	



## **REMERCIEMENTS**

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, administrateurs ad hoc, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous au côté des enfants, des jeunes et de leurs parents.





















































## Rejoignez-nous!

#### Participez à la protection des enfants et des jeunes en difficulté :

Devenez famille d'accueil, famille de parrainage ou administrateur ad-hoc ; Adhérez ou faites un don pour soutenir l'association et contribuer à son développement.\*

#### Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme

7&9 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél: 04 75 82 19 00 / Fax: 04 75 55 79 67

Email: contact@sauvegarde26.org

www.sauvegarde26.org

<sup>\*</sup> La Sauvegarde 26 est une association reconnue d'intérêt général habilitée à recevoir dons, donations et legs exonérés de tous droits de succession et déductibles d'impôts jusqu'à 66 %.